

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS  
COMBATTANTS



# **PLAN DE LA REFORME DE L'ARMEE**

## ***Ed Avril 2013***

### **INTRODUCTION**

A l'issue de la table ronde sur la réforme du secteur de sécurité, tenue à KINSHASA du 25 au 26 février 2008, qui a validé les plans spécifiques pour la réforme de l'Armée, de la Police et de la Justice, le MDNAC s'est attelé à mettre en chantier le sien baptisé de Plan Directeur Global.

En novembre 2008, il a procédé à une évaluation de ce Plan et s'est aperçu qu'il fallait donner une nouvelle orientation au regard des évolutions de la situation militaire sur le terrain particulièrement dans l'Est du pays.

Par ailleurs, un constat a été dégagé à savoir : la réforme de notre armée ne devrait pas être une affaire des étrangers MAIS plutôt des nationaux, eux qui en connaissent très bien les sources de déficience et donc sont à même de proposer des remèdes efficaces.

Ainsi, le MDNAC a jugé utile de confier l'entière responsabilité de revisiter ce plan aux fils du pays.

Raison pour laquelle l'EMG a été étroitement associé et a posé un diagnostic sévère pour déboucher sur une voie de sortie laquelle finalement concrétise ce plan qui sera désormais appelé Plan de la Réforme de l'Armée.

Une stratégie globale a été définie. Elle repose sur Dix principes directeurs. Sa mise en œuvre est sous-tendue par un arsenal juridique constitué de :

- La Loi organique portant organisation et fonctionnement des Forces Armées ;
- La Loi portant statut du militaire des Forces Armées ;
- La Loi de programmation militaire, en chantier.

Des coûts inhérents à cette réforme ont été dégagés en tenant compte de nos contraintes budgétaires. Les sources d'approvisionnement ont été partiellement identifiées ; sans oublier la Coopération militaire, notamment dans les domaines des infrastructures et/ou de la formation.

Une feuille de route accompagne ce plan et fixe à chaque étape de sa mise en œuvre des repères dans l'espace et dans le temps.

Pendant la réalisation de cette feuille de route, certains pays voisins manipulant un groupe d'officiers congolais ont provoqué une mutinerie dans les rangs des unités engagées en opérations, qu'ils ont phagocytée pour agresser la RDC.

Lors des opérations visant à neutraliser cette agression, il a été observé en plus des facteurs externes manifestes, des dysfonctionnements et autres contre-performances au sein

des FARDC qui sont venus se greffer au passif suffisamment stigmatisé au cours des autopsies précédentes.

Toutefois, il sied de signaler que les FARDC étaient en pleine mise en œuvre du Plan de la Réforme qui devait corriger les tares déjà relevées précédemment.

D'où la nécessité de revisiter le Plan de la Réforme de l'Armée arrêté depuis Mai 2009.

## **I. DIAGNOSTIC DES FARDC**

❑ **Sur le plan Juridique** : Les textes légaux qui régissaient jusqu'alors les Forces Armées se sont avérés inadaptés. Il s'agit de :

- La Loi 04/023 du 12 Novembre 2004 portant Organisation Générale de la Défense et des Forces Armées était calquée sur la Constitution de la transition, alors que nous avons déjà une nouvelle Constitution ;
- La Loi N° 081-003 du 17 Juillet 1981 portant Statut des Agents de Carrière des Services Publics de l'Etat qui ne tient pas compte des spécificités propres au métier des armes.

❑ **Sur le plan de la morphologie** : Notre armée présente une image composite avec en son sein des éléments issus de : ex-FAZ, ex-FAC, ex-MLC, ex-RCD, ex-Tigres, ex RCD/KML, ex-Maï-Maï, CNDP et autres ex-Groupes armés. Certains de ces éléments sont instrumentalisés par des puissances étrangères principalement celles ayant la même appartenance ethnique que certaines populations de la RDC.

Bien que la pyramide de grades ne soit pas mauvaise, on constate cependant un déséquilibre géographique et ethnique dans la composition de ses effectifs surtout pour la Troupe.

❑ **Sur le plan de l'équipement** : Le manque d'une politique d'acquisition, de gestion et de maintenance des équipements font que les FARDC ne disposent que des matériels insuffisants, vétustes, obsolètes et très souvent inadaptés. Les moyens de transmissions sont dépassés et nettement insuffisants. Ceci a été confirmé lors de l'autocritique sur les opérations récentes à l'Est du pays.

❑ **Sur le plan des Infrastructures** : les unités n'ont pas de garnisons attirées où leurs familles peuvent attendre en toute sécurité, sans peur d'être déguerpies, la fin de mission de leur chef de famille ; les infrastructures de base sont donc insuffisantes et/ou délabrées parfois même inexistantes à certains endroits. Ce qui explique que certains dépendants de militaires les suivent même dans les opérations, obligeant Les militaires à se construire des logis de fortune.

Cet élément figure parmi les facteurs de contreperformances décriées lors de l'évaluation des opérations de l'Est.

❑ **Sur le plan de l'opérationnalité** : Aussi bien lors du premier diagnostic qu'au cours de l'autocritique ayant évalué les contre-performances, il a été constaté que les unités

ont une très faible capacité opérationnelle tant sur le plan de manœuvres que sur celui de la logistique.

- ❑ **Sur le plan de l'organisation** : L'organisation actuelle de notre armée n'est pas adaptée aux types des menaces récurrentes liées à la nouvelle configuration géostratégique de la sous-région, car elle est calquée sur la subdivision politico-administrative actuelle qui ne tient pas compte des enjeux géopolitiques de l'heure. (Cas des régions militaires qui coïncident avec les provinces administratives).

D'où une impérieuse nécessité de procéder à une réforme en profondeur.

## **II. BUT DE LA REFORME**

**La réforme vise la création d'une armée républicaine, professionnelle, moderne, crédible et dissuasive.**

## **III. STRATEGIE GLOBALE**

En vue de :

- Construire une Armée moderne, professionnelle, républicaine adéquatement équipée, évoluant dans un nouveau système de défense crédible à la dimension du pays ;
- Remplir ses missions dictées par les menaces récurrentes redoutées, selon une doctrine d'emploi graduel de ses moyens en tenant compte du budget de l'Etat;
- Prendre également en compte le diagnostic fait de la situation actuelle,

Les FARDC doivent procéder à la mise en œuvre de cette réforme en trois phases.

### **1. Première phase : 2013-2015**

Dans cette phase, Il s'agit de :

- Réorganiser les unités des FARDC ;
- Mettre en place la nouvelle organisation territoriale de la défense ;
- Amorcer les premières mises à la retraite ;
- Mettre en formation le personnel de la future Armée en utilisant toutes les opportunités offertes ;
- Apprêter les premières unités devant participer au rétablissement d'une situation sécuritaire dans le Pays ;
- Contribuer à la surveillance des frontières les plus sensibles ;
- Préparer et exécuter la relève de la MONUSCO ;

### **2. Deuxième phase : 2016-2020**

Il s'agit de la montée en puissance des Forces Armées, traduite par :

- La poursuite de la mise sur pied des unités de réaction rapide (URR) et des unités de défense principale (UDP) ;

- L'acquisition et la dotation des équipements et matériels appropriés des unités selon les tableaux organiques (TO) et les tableaux de dotation (TD) ;
- La consolidation de l'organisation territoriale de la défense ;

### **3. Troisième phase : 2021-2025**

Cette phase consiste à :

- Optimiser le dispositif existant de la Défense c-à-d les unités de couverture (UCouv), les unités de réaction rapide (URR) et les unités de défense principale (UDP) ;
- Assurer la défense effective du territoire par des moyens propres et autonomes ;
- Accroître notre participation aux opérations des résolutions des crises dans le cadre des Nations Unies ou des Organisations sous régionales Africaine telles que les Opérations de maintien ou d'imposition de la Paix.

## **IV. MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME : PRINCIPES DIRECTEURS**

Pour piloter cette réforme, DIX principes ont été définis et de la manière suivante :

### **1. La Rationalisation de la Gestion du Pers**

Le rajeunissement des forces armées passe nécessairement par la planification d'une part, de la **mise à la retraite** des militaires ayant atteint la limite d'âge chiffré à 24.543 (voir tableau) et d'autre part, par le **recrutement** de nouveaux éléments appelés à assurer la relève.

#### **Militaires atteints par la limite d'âge**

Série	Grade	Nombre	Obn
01	LtGen	4	
02	GenMaj	5	
03	GenBde	37	
04	Col	555	
05	LtCol	559	
06	Maj	802	
07	Capt	1.568	
08	Lt	3.465	
09	SLt	2.804	
10	AdjChef	663	
11	Adj1Cl	949	
12	Adj	1.084	
13	1SgtMaj	1.070	
14	SgtMaj	723	
15	1Sgt	1.038	
16	Sgt	1.974	
17	Cpl	2.572	
18	Sdt 1Cl	2.620	
19	Sdt 2Cl	2.051	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>24.543</b>	

Il est évident que la retraite des Militaires qui ont fait une brillante carrière dans l'Armée doit être accompagnée des mesures de réinsertion. Il peut être proposé par exemple que les officiers Généraux et les Colonels qui partent à la retraite soient récupérés dans la Diplomatie ou dans la territoriale comme Conseillers sécurité des Gouverneurs.

Pour les autres Catégories, l'Etat pourra trouver le mécanisme de les reclasser dans la société. Il peut être également envisagé, la création d'une caisse de solidarité à la retraite des Militaires, laquelle caisse devant bénéficier des subventions de l'Etat.

Et pour combler le départ à la retraite tel qu'envisagé dans le plan de réforme (voir le sous plan de retraite), il a été projeté un recrutement global de 61.366 hommes en 6 vagues de 10.000 chacune.

### Recrutement nouveaux Eléments des FARDC

6 vagues x ± 10.000 x 7 mois						
TIMIN G	PERIODE					
	Dès Nov 2012	Dès Juin 2013	Dès Jan 2014	Dès Aou 2014	Dès Avr 2015	Dès Dec 2015
An I/M	1 <sup>ère</sup> VAGUE	2 <sup>ème</sup> VAGUE	3 <sup>ème</sup> VAGUE	4 <sup>ème</sup> VAGUE	5 <sup>ème</sup> VAGUE	6 <sup>ème</sup> VAGUE
M+1						
M+2						
M+3						
M+4						
M+5						
M+6						
Durée totale : 3 ans et 6 mois						

Chaque promotion recrutée devra être bien formée pour constituer et compléter les unités de couverture et autres unités de réaction rapide et de défense principale pour qu'enfin de compte avoir une armée de 195.000 hommes tel que projeté.

Il a été également prévu l'application d'un coefficient de correction pour compenser le départ graduel à la retraite des éligibles non encore atteints par la limite d'âge.

### 2. La formation et l'entraînement continus :

La formation et l'entraînement continus des éléments des FARDC telle qu'envisagé dans la réforme (voir le plan global de formation), se présente en deux volets selon que l'on est dans la catégorie des éligibles FARDC ou dans celle des éléments à recruter.

En ce qui concerne la formation des éléments à recruter estimé à plus ou moins 61.366 répartis en 6 vagues de 10.000 hommes, un plan de formation globale d'une durée totale de 3 ans et 6 mois a été élaboré.

Dans ce plan de formation, chaque vague de 10.000 hommes constituant une promotion d'une durée de 7 mois, devra être formé en 2 sessions; c-à-d une première session de formation de base par catégorie de 4 mois (SOFFR et Tp) et une deuxième session de spécialisation de 3 mois.

Et concernant la formation des éligibles FARDC estimé à plus ou moins 52.702 répartis en 11 promotions de 5.000 hommes chacune, un plan de remise à niveau et de spécialisation pour toutes les catégories d'une durée totale de 2 ans et 6 mois a été également élaboré. Et chaque vague de 5.000 hommes constituant une promotion devra être formée en 3 mois.

Dans la formation des éligibles, il faut également prendre en compte toutes les possibilités de 3 voies de formation existantes c-à-d la formation classique, la formation par passerelle et la formation à l'étranger.

Il faut comprendre qu'en ce qui concerne ces trois voies de formation, elles sont liées aux types de leadership constituant les FARDC.

Ainsi, pour la formation classique et la formation à l'étranger, il s'agit de la formation continuée du leadership stratégique et du leadership organisationnel ; tandis que pour la formation par passerelle, il s'agira d'assurer une formation continuée du leadership direct qui est toujours en contact avec le terrain et la troupe ; mais également du leadership stratégique qui est appelé à être toujours à jour dans l'environnement opérationnel actuel caractérisé par une dynamique toujours exigeante.

Ainsi, il est important de rouvrir les Ecoles Militaires, Centres d'Entraînement et Centres d'Instruction pour la formation des jeunes éléments ainsi que le renouvellement des spécialistes. Cette réouverture passe nécessairement par la réhabilitation des Infrastructures existantes, l'acquisition des matériels didactiques et la formation des formateurs.

En vue d'harmoniser les programmes d'instruction et d'entraînement, la commission a proposé la création d'un commandement général des écoles militaires, structure relevant de l'Etat-Major Général de manière à éviter les dépendances des écoles militaires, soit au ministère, soit aux forces.

Un plan global de formation ainsi qu'un sous plan de formation de temps de guerre figure en Annexe.

### **3. l'équipement adéquat :**

Pour que les Unités soient opérationnelles, il est important de ~~respecter~~ d'honorer les tableaux d'organisation (TO), et les tableaux de dotation (TD). Il s'agit ici, de spécifier les divers matériels et équipements en fonction du milieu, des Forces, des Corps et les Services en tenant également compte du potentiel ennemi.

Il est à noter qu'il est consacré d'avoir une montée en puissance de la Force Aérienne et de la Force navale. Et concernant la Force Aérienne, une suprématie au moins deux fois supérieure à l'ennemi est projetée dans ce plan de réforme.

A ce sujet, un sous plan d'acquisition et de formation spécifique à chaque **Force** (Force terrestre, Force Aérienne, Force Navale), chaque **Corps** (Corps de Troupes de Transmission, Corps de Génie Militaire, Corps de Santé Militaire), et chaque **Service** (Service de Communication, Service d'Education civique, Patriotique et Actions Sociales) figure à l'annexe.

#### **4. La prise en charge correcte du militaire :**

Cette réforme place l'homme au centre de toutes les préoccupations par l'amélioration progressive de ses conditions sociales et professionnelles qui passe par :

- L'augmentation du taux de ménage de 15 \$/H/Mois pour atteindre 30 \$/H/Mois au plus tard fin 2013 ;
- L'augmentation de prise en charge médicale pour atteindre le taux de 5 \$/H/Mois fin 2013 ;
- L'octroi traitement minimum de 100 \$ pour le dernier soldat fin 2013 ;
- L'indemnisation de compensation de 100 \$ par famille pour les militaires en opération.

L'amélioration des conditions professionnelles des militaires requiert que la gestion de leurs carrières soit codifiée par des textes légaux et réglementaires.

#### **5. La Redéfinition de l'organisation Territoriale de la Défense :**

L'organisation territoriale de la défense a été revue de manière à éviter de continuer à faire coïncider les structures militaires avec la subdivision politico-administrative. Cette nouvelle configuration territoriale militaire repose sur une adaptation graduelle des structures organisationnelles des FARDC de manière à répondre efficacement aux besoins opérationnels dictés par les facteurs milieu et menaces.

Lesquelles menaces, pouvant provenir de l'extérieur et catégorisées en menace rouge, orange ou jaune ; mais également elles peuvent être d'origine interne c-à-d des groupes armés nationaux et étrangers, ou encore des groupes armés de type insurrectionnel.

Après analyse des facteurs milieu et menaces, le Territoire National a été découpé en Trois Zones de Défense (ZDef).

- La Zone de Défense est une entité territoriale inter-force dans laquelle des unités Terrestres, Aériennes et Navales opèrent sous un commandement unique ;
- Les Trois Zones de Défense sont constituées de la manière suivante :
  - La 1<sup>ère</sup> Zone de Défense englobe la ville de Kinshasa et les actuelles provinces administratives de BANDUNDU, de BAS-CONGO et de l'EQUATEUR ;
  - La 2<sup>ème</sup> Zone de Défense comprend les actuelles provinces administratives du KASAÏ- OCCIDENTAL, du KASAÏ-ORIENTAL et du KATANGA ;



- La 3<sup>ème</sup> Zone de Défense comprend les provinces administratives du MANIEMA, du NORD-KIVU, du SUD-KIVU et de la Province ORIENTALE.

Ce découpage en Zones de Défense trouve sa motivation sur le plan historique, stratégique, économique, politique et militaire favorisant une capacité de riposte autonome efficace et conséquente pour chaque Zone de défense face et envers tous types de menaces.

Ainsi, pour chaque Zone de Défense, il est prévu d'affecter pour la Force Terrestre au moins 20 Régiments de couverture, 3 Brigades de Réaction Rapide et 2 Brigades de Défense Principale ; pour la Force Aérienne, il faut au moins 15 Hélicoptères Mi 24 et 5 Hélicoptères Mi 17 soit le double de la capacité adverse ; pour la Force Navale, il faut au moins une Douzaine de Vedettes et de Patrouilleurs et 3 Bataillons de Fusiliers Marins.

Ce découpage en Zone de Défense va également favoriser la résorption du phénomène DISPO et UNITE CADRES par la possibilité d'utiliser ou d'affecter tous les militaires actifs.

#### ❑ **Sur le plan historique:**

De la Force Publique à l'Armée Nationale Congolaise, les unités de l'Armée étaient articulées autour de TROIS groupements. Le Commandant Groupement avait une responsabilité territoire sur l'engagement des troupes ; ce qui réduisait les délais de transmission des ordres, d'intervention et de ravitaillement. Il existait dans chaque Gpt un dépôt Log Ter.

A titre de rappel le Dépôt territorial de KITONA approvisionnait les unités du groupement OUEST, le Dépôt territorial de KAMINA approvisionnait les unités du groupement SUD et le Dépôt Territorial de KISANGANI approvisionnait les unités du groupement NORD.

#### ❑ **Sur le plan Stratégique :**

La nouvelle configuration géostratégique de la sous-région est actuellement caractérisée par le goût de l'expansionnisme territorial et/ou de l'influence hégémonique tendant à créer des forces déstabilisatrices à l'interne pour fragiliser le pays adverse.

Chacune de ces zones présente pratiquement les mêmes menaces : Des éléments hostiles au régime peuvent nous attaquer instrumentalisés par des pays limitrophes ou avec leurs appuis.

- Pour la première ZDef, la menace redoutée proviendrait de l'Angola et du Congo Brazza. Les deux Pays ont une même Idéologie.
- Pour la deuxième ZDef, elle est due à la convoitise des nos ressources minières et peut provenir de l'Angola, la ZAMBIE et de la TANZANIE.
- Pour la Troisième ZDef, elle proviendrait de l'EST avec le Rwanda, OUGANDA et du NORD-EST avec le Soudan du Sud, pays fabriqué de toutes pièces par l'OUGANDA.

#### **Sur le plan Economique :**

L'environnement opérationnel actuel est dominé par la recherche de contrôle des zones riches en minerais pour alimenter le terrorisme et les autres groupes négatifs.

Cette situation devra inciter également notre système de défense à intégrer cette dimension économique dans la sécurisation et le contrôle de tous les espaces miniers ainsi que toutes les lignes de communication réputées attrayantes pour les différents groupes négatifs tant à vocation régionale que nationale.

Cette subdivision correspond aux trois pools économiques à savoir la 1<sup>ère</sup> zone de Défense correspond au pool économique de KINSHASA, la 2<sup>ème</sup> zone de Défense correspond au pool économique de LUBUMBASHI et la 3<sup>ème</sup> Zone de Défense correspond à celui de KISANGANI.

#### **Sur le plan Politique :**

La situation géopolitique actuelle caractérisée par la présence des ONGs, des organisations internationales et la population sur le terrain opérationnel et la tendance des certains leaders politiques nationaux d'avoir et d'entretenir des branches armées pour influencer les décisions politiques et manipuler la population à leur guise, incitent à prendre en compte cette dimension pour une configuration d'une structure organisationnelle de la Défense adaptée et conséquente.

La Constitution de la 3<sup>ème</sup> République prévoit le passage de 11 provinces actuelles à 26. Pour éviter les velléités sécessionnistes de certains politiciens qui pourraient trouver de répondant dans un petit ensemble, il est nécessaire d'organiser de grands ensembles dans lesquels on trouverait plusieurs réalités culturelles et ethniques. Ceci permet au militaire de transcender les clivages ethniques.

#### **Sur le plan Militaire**

Les avancées technologiques ont rendu l'environnement opérationnel aussi dynamique au point qu'il est aujourd'hui important que le personnel militaire et les matériels soient adaptés au nouveau contexte.

Et les enjeux de l'heure appellent les FARDC à tenir compte des liens et autres ramifications politiques, économiques, sociales que peut comporter une situation de crise dans un espace donné et chercher à y apporter des réponses appropriées qui tiennent compte de la spécificité des FARDC qui sont une armée républicaine qui favorise l'unité nationale.

#### **Sur le plan de Résorption des effectifs :**

Pour chaque zone de Défense il y a possibilité d'affecter 16 Généraux, 204 Officiers Supérieurs et 1.639 Officiers Subalternes.

### Avantages

- Concentration des moyens militaires, réduction du délai de réaction face à une menace;
- Pendant que les politiciens cherchent à émietter le pays par la création de nouvelles petites provinces, l'Armée crée des grands ensembles pour mieux cimenter l'Unité nationale ;
- Utilisation d'un plus grand nombre d'Officier Généraux et Supérieurs, disparition du phénomène DIPO (voir tableau).

### Tableau comparatif d'utilisation des Officiers Généraux

SITUATION ACTUELLE				REFORME	
GRADES	ACTIFS	DIPO	TOTAL	GRADES	PREVUS
LtGen	02	03	<b>05</b>	LtGen	02
GenMaj	06	03	<b>09</b>	GenMaj	10
GenBde	33	15	<b>48</b>	GenBde	64
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>21</b>	<b>62</b>	<b>TOTAL</b>	<b>76</b>

NB : La Justice Militaire n'est pas prise en compte.

### Tableau comparatif d'utilisation des Officiers Supérieurs

SITUATION ACTUELLE				REFORME	
GRADES	ACTIFS	DIPO	TOTAL	GRADES	PREVUS
Col	287	190	477	Col	310
LtCol	378	252	630	LtCol	788
Maj	1.037	700	1.737	Maj	1.418
<b>TOTAL</b>	<b>1.702</b>	<b>1.142</b>	<b>2.844</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2.516</b>

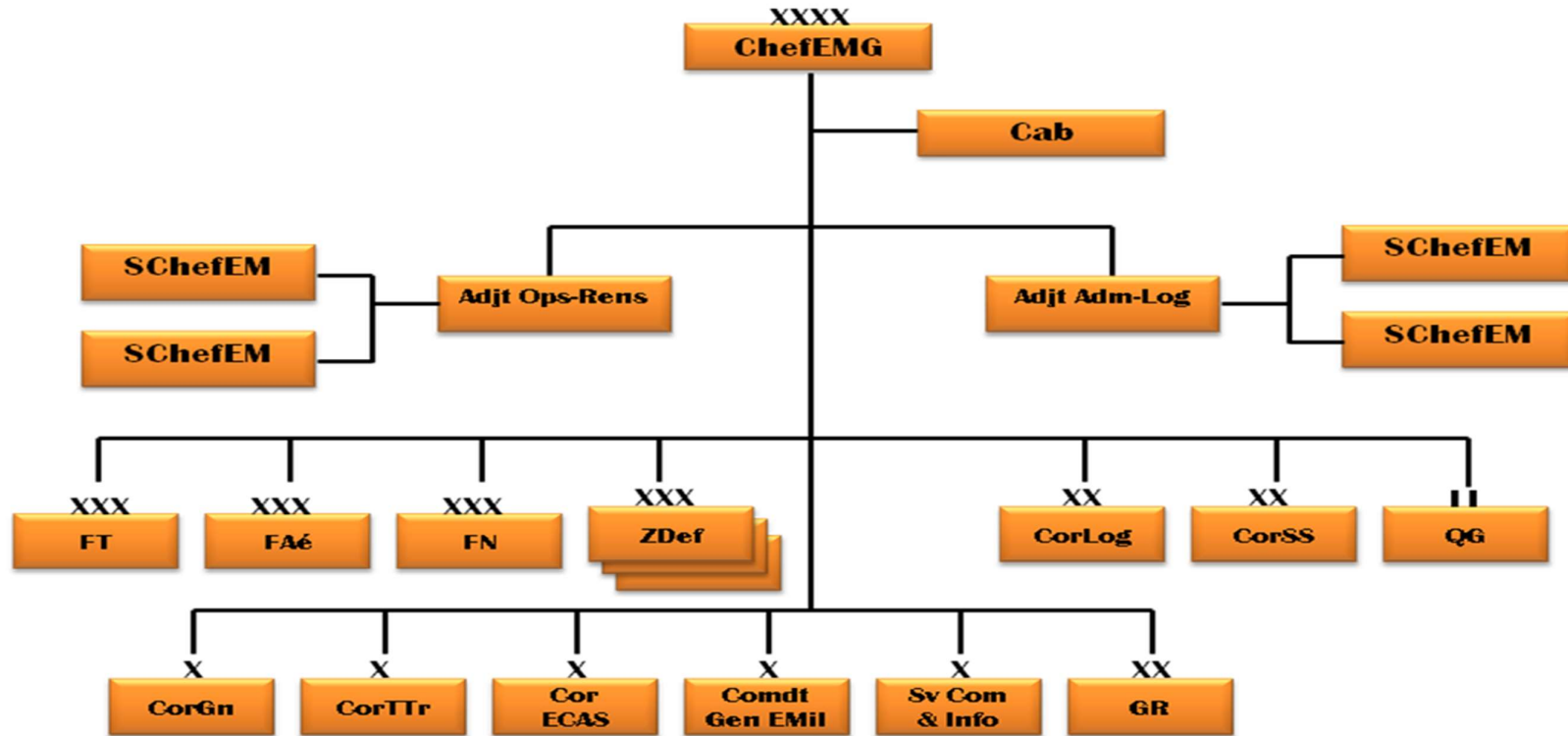
## ORGANIGRAMME DE L'ETAT-MAJOR GENERAL DES FARDC

### ACTUELLEMENT

Généraux en fonction : 41  
Offr Sup en Fonction : 1.502

### AVEC LA REFORME

Généraux en fonction : 76  
Offr Sup en Fonction : 2.516

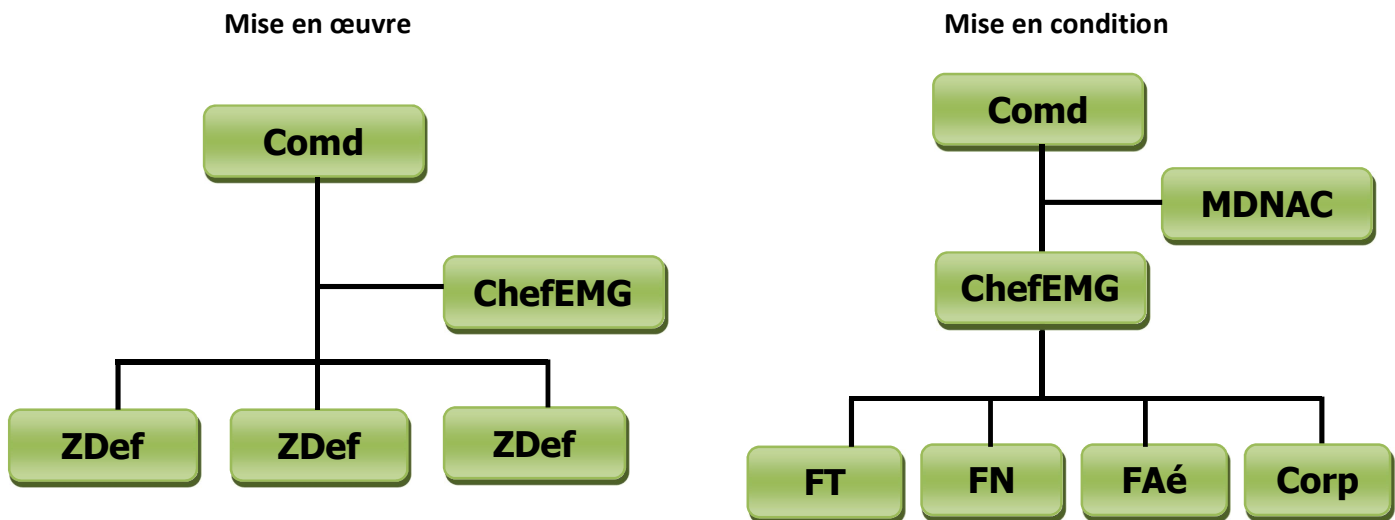


## Inconvénient

- A première vue, la Concentration des moyens importants sur UN Commandant peut paraître comme un inconvénient, mais en réalité le risque redouté est atténué par la mise en place d'une chaîne de Commandement mise en œuvre et d'une chaîne de mise en condition dont voici l'articulation.

## 6. La chaîne de commandement

La mise en place d'une chaîne de Commandement « mise en œuvre » et d'une chaîne de Commandement « mise en Condition ».



### a) Chaîne de mise en œuvre

- ❑ De part la constitution, le Comd Suprême est le seul responsable de la mise en œuvre des FARDC. Il est assisté pour ce faire du ChefEMG lequel au plan stratégique coordonne des activités de Comdt.
- ❑ A l'échelon opératif, le Commandant Zone de Défense assume le Commandement Opérationnel de toutes les unités engagées dans sa zone d'action sous la responsabilité du ChefEMG sur ordre du Comd Suprême. En temps de paix, il assure l'entraînement des unités à travers la base militaire.
- ❑ A l'échelon tactique, représenté par les unités de base (Rgn Mil FT, Unités Aériennes et Navales équivalentes) avec leurs appuis et soutiens, et dont la responsabilité consiste à mettre en œuvre les unités d'une même force ou d'un même service sur le terrain.

### b) Chaîne de mise en condition

Avant l'engagement des Unités au sein de la chaîne de Commandement opérationnel, leur personnel est recruté, administré, formé, payé, nourri, logé et entraîné. Cette tâche est confiée aux Etats-majors des Forces ainsi que des Corps Inter-forces pour la mise en condition, sans aucune immixtion dans le domaine du Commandement des Opérations.

En sa qualité de responsable de la politique de Défense, le Ministre ayant en charge la Défense nationale est responsable de la mobilisation des ressources nécessaires au développement de l'ensemble des Forces armées et aux infrastructures indispensables à la Défense, raison pour laquelle il apparaît sur cette chaîne mais ne commande pas.

### **7. La Redéfinition de la doctrine d'emploi des forces.**

La doctrine d'emploi des Forces retenue est la Défense graduelle avec 3 échelons d'intervention qui sont :

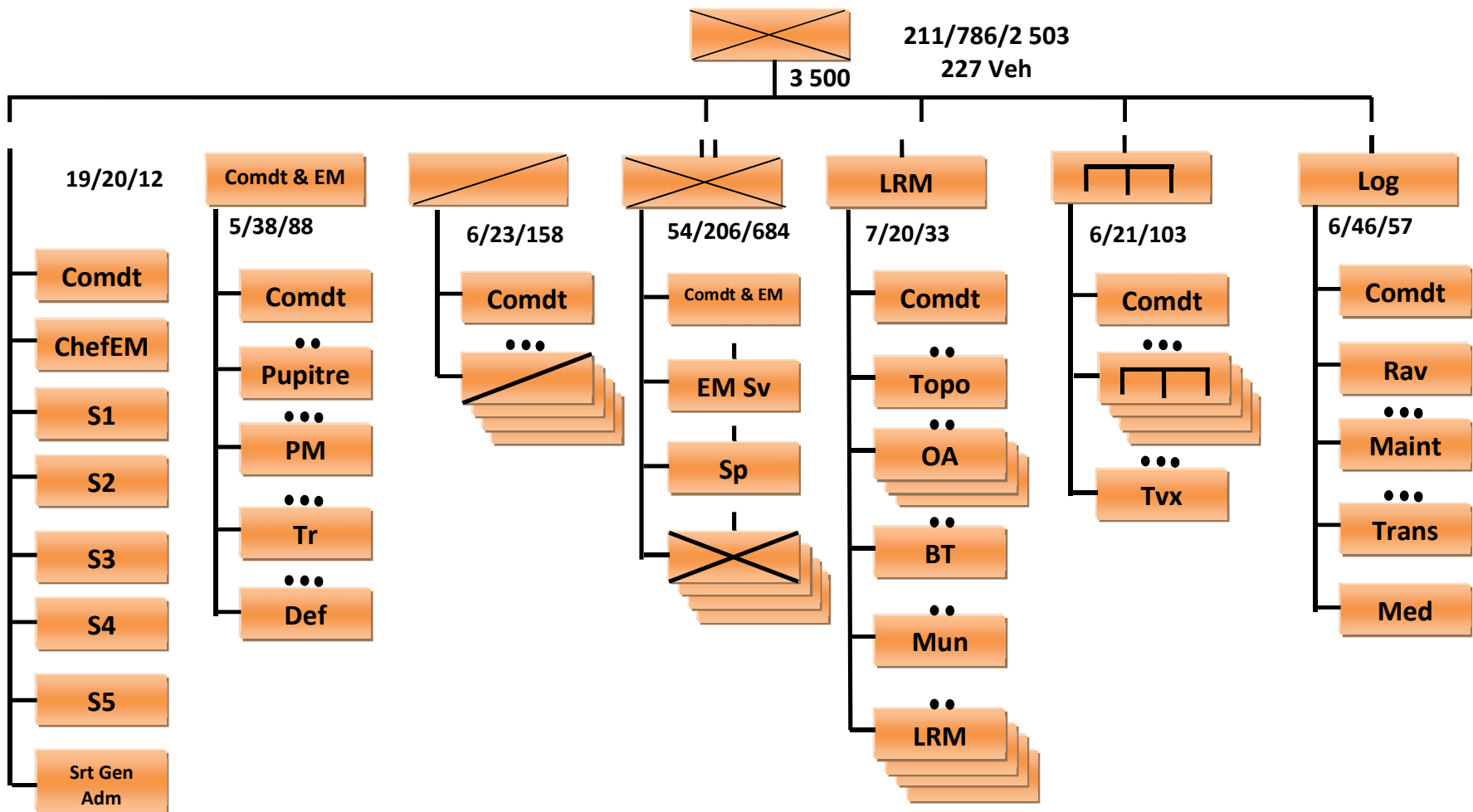
**Les unités de Couverture** : Ce sont des unités de premier échelon, chargées d'observation, de surveillance et d'alerte. Elles sont constituées des Régiments à Trois Bataillons avec un effectif de 1.782.

Il est à noter également qu'il y aura Deux Régiments de Couverture dans les Territoires frontaliers réputés de 1<sup>ère</sup> ligne constituant une menace rouge ou orange.

Le TO et le TD sont adaptés en fonction du nouveau Effectif.

Chaque Zone de Défense devra avoir au moins VINGT Régiments de Couverture.

## ORGANIGRAMME UNITE DE COUVERTURE



## Synthèse Pers, Armt et Mat majeurs

### Personnel

Série	Catégorie	Nb
01	Offr	217
02	SOffr	780
03	Tp	2 503
<b>TOTAL</b>		<b>3 500</b>

### Charroi

Série	Catégorie	Nb
01	Jeeps	110
02	Jeep PB	03
03	Ca	77
04	Amb	04
05	Ctte	30
06	Depan.	04

### Armement

Série	Armement	Nb
01	PA	526
02	FA	2 664
03	Mi	207
04	MiSec	126
05	MILO	48
06	LRAC	111



## **Matériel Génie**

<b>Série</b>	<b>Matériel</b>	<b>Nb</b>
01	Galvanomètre	08
02	Exploseur	12
03	Set Pnr 1	06
04	Set Pnr 2	25
05	Set démolition	05
06	Set marqueur mines	05
07	Sonde manuelle	250
08	Détecteur de mines	15
09	Tronç 1 Pers	15
10	Tronç 2 Pers	10
11	Gp Elec 15 KVA	08
12	Gp Elec 45 KVA	05
13	Moto pompe :	05
14	Poste à souder : 15	15
15	Pont d'assaut MLF : 02	02
16	Pagaie : 150	150
17	Bat Pneum 06 Pers: 30	30
18	Bat Pneum : 15	15
19	HB 25 Ch	30
20	HB 40 Ch	15
21	Bouée sauvetage	150
22	Gilet sauvetage	150
23	Ecope	40
24	Portière bac	05
25	Passerelle Inf	02
26	Poste à souder	15
27	Pont d'assaut MLF : 02	02

28	Pagaie : 150	150
29	Bat Pneum 06 Pers	30
30	Bat Pneum	15
31	HB 25 Ch	30
32	HB 40 Ch	15
33	Bouée sauvetage	150
34	Gilet sauvetage	150
35	Ecope	40
36	Portière bac	05
37	Passerelle Inf	02

**Les unités de réaction rapide** : elles interviennent en deuxième échelon. Ce sont des unités d'infanterie **aéromobiles, projetables par des moyens navals et aériens**, capables d'intervenir dans des délais courts dans un secteur engagé.

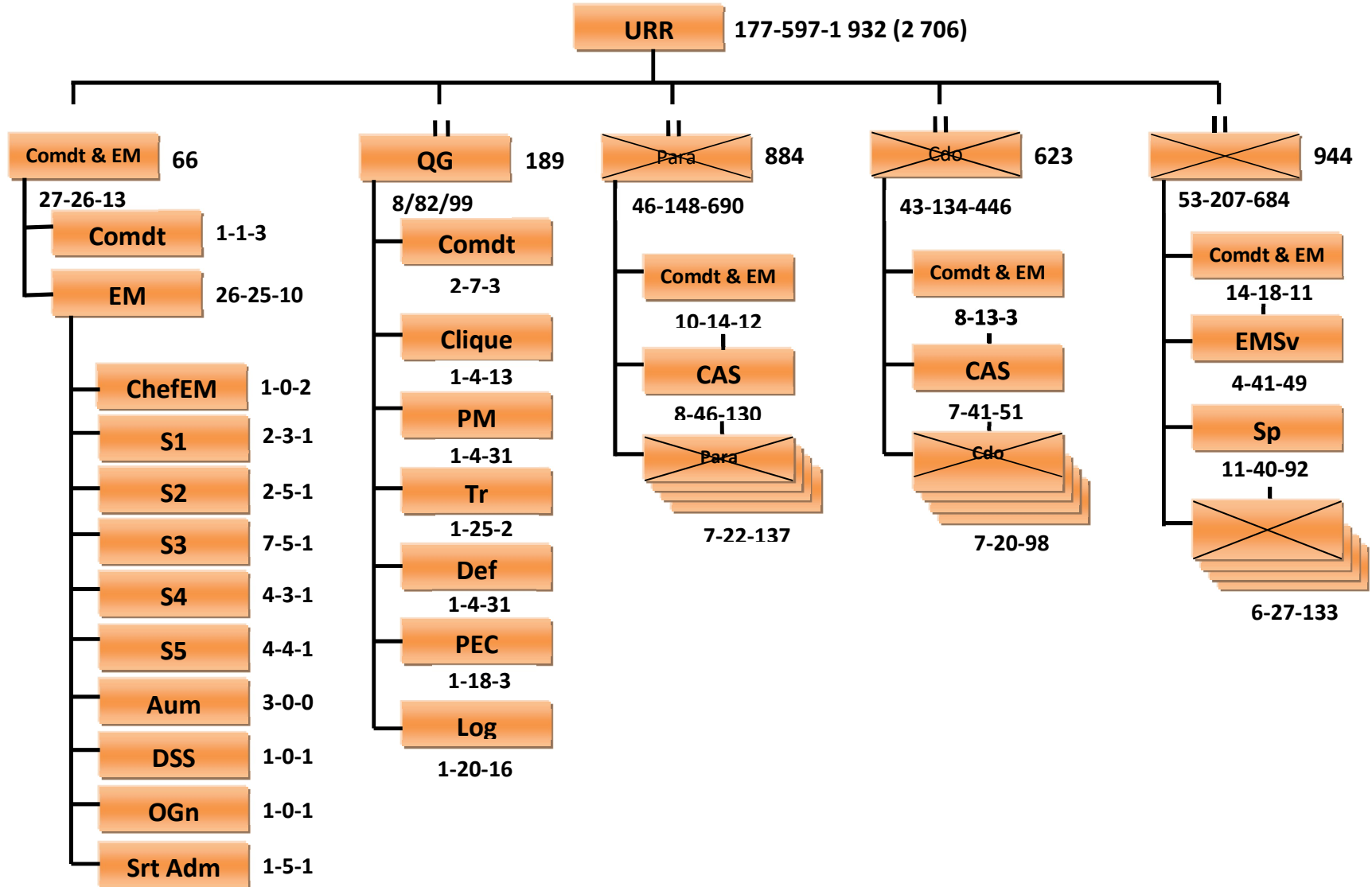
Les unités de réaction rapide sont d'échelon Brigade avec un effectif de 2.763 hommes. Chaque Brigade comprend Trois Bataillons dont Un Bataillon spécial, Un bataillon Para et Un Bataillon Cdo.

Le TO et le TD ainsi que l'Organigramme sont adaptés selon la nouvelle configuration.

**CARACTERISTIQUES:**

- Grande mobilité
- Puissance de feu
- Autonomie d'action
- Entraînement spécifique permanent
- Durée de service limité

## ORGANIGRAMME BRIGADE DES UNITES DE REACTION RAPIDE



## Synthèse Pers, Armt et Mat majeurs

### Personnel

Série	Catégorie	Nb
01	Offr	177
02	SOffr	597
03	Tp	1 932
<b>TOTAL</b>		<b>2 706</b>

### Charroi et Mat spécifiques

Série	Catégorie	Nb
01	Jeeps	138
02	Jeep PB	05
03	Ca	84
04	Amb	05
05	Ctte	31
06	Dinghy	30
07	Set Pnr N° 1	10

### Armement

Série	Armement	Nb
01	PA	351
02	FA	2 133
03	FM	199
04	MILO	14
05	LRAC	101
06	Cn AA	02
07	Mor60	44
08	PA	351

09	FA	2 133
10	FM	199
11	MILO	14
12	LRAC	101
13	Cn AA	02
14	Mor60	44
15	Mor82	18
16	Mor120	04
17	Cn Atk	06
18	FLG	137

**Transmissions**

Série	Matériel	Nb
01	E/R HF 120W	11
02	E/R HF 20 W	184
03	E/R FM 5W+1W	179
04	BLU 100W	05
05	Relais VHF	02
06	Base VHF	02
07	VHF 20-50 W	11
08	Gp Elec 5 KVA	01
09	Gp Elec 2.5 KVA	02
10	Gp Elec 1.5 KVA	09
11	Bie 12V 120 AH	16
12	Chargeurs Bie	10
13	Pan Sol 12 V 75 W	11
14	Trousse ATSF	03
15	Trousse Elec Meca	02
16	Convertisseur	16
17	Régulateur	16

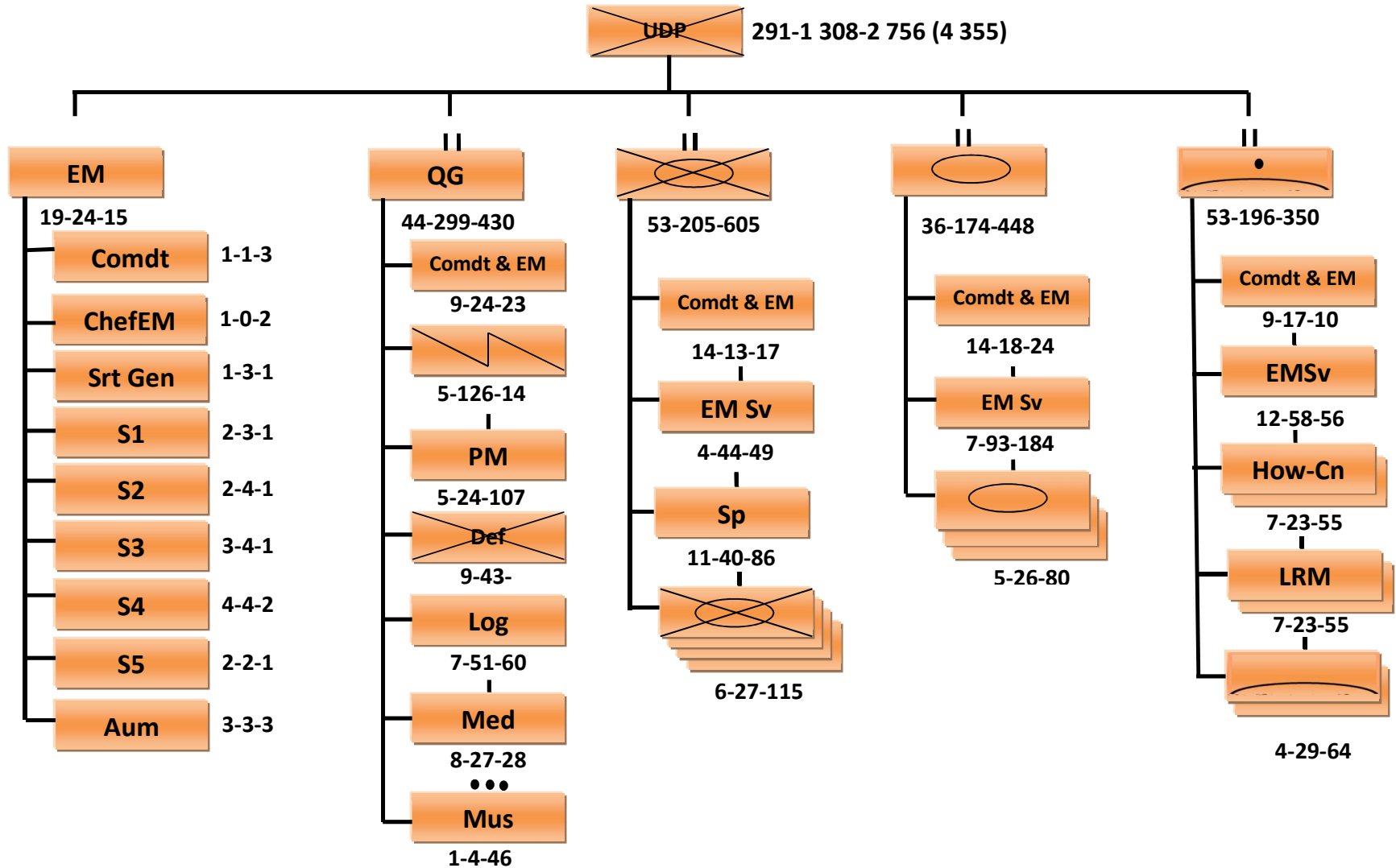
**Les Unités de Défense Principale** : Elles interviennent en troisième échelon pour faire la décision. Elles sont composées des unités blindées, d'artillerie lourde et d'infanterie mécanisée.

Il est à noter qu'il existe deux types de Brigade de Défense Principale ; Bde de type « A » et de type « B ».

**CARACTERISTIQUES :**

- Grande puissance de feu
- Moins vulnérables
- Matériel performant

## ORGANIGRAMME UNITE DE DEFENSE PRINCIPALE



## Synthèse Pers, Armt et Mat majeurs

### Personnel

Série	Catégorie	Nb
01	Offr	310
02	SOffr	1 342
03	Tp	3 021
<b>TOTAL</b>		<b>4 673</b>

### Charroi

Série	Catégorie	Nb
01	Jeeps	53
02	Jeep PB	02
03	Ca	80
04	Amb	03
05	Ctte	80
06	Depan.	07
07	Ctte Radio	01
08	Ctte remorque	06
09	Rem cuisine	01
10	Ca Cit	06
11	VTT Amb	04
12	VTT Inf	12
13	VTT PC	03
14	Tk	35
15	Ca Cit à eau	01
16	Ca Frigo	03
17	Ca Atelier	02



18	Ca Magasin	02
19	Depan. Armt Aie	01
20	Ca Trans TK	05
21	TK Dépanneur	02

**Matériel de Génie**

<b>Série</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Nb</b>
01	Galvanomètre	06
02	Exploseur	10
03	Set Pnr 1	05
04	Set Pnr 2	20
05	Set démolition	02
06	Set marqueur mines	02
07	Sonde manuelle	226
08	Détecteur de mines	10
09	Tronç 1 Pers	10
10	Tronç 2 Pers	
11	Gp Elec 15 KVA	
12	Gp Elec 45 KVA	
13	Moto pompe	
14	Poste à souder	
15	Pont d'assaut MLF	
16	Pagaie	
17	Bat Pneum 06 Pers	
18	Bat Pneum	

### Transmissions

Série	Matériel	Nb
01	E/R HF 120W	11
02	E/R HF 20 W	184
03	E/R FM 5W+1W	179
04	BLU 100W	05
05	Relais VHF	02
06	Base VHF	02
07	VHF 20-50 W	11
08	Gp Elec 5 KVA	01
09	Gp Elec 2.5 KVA	02
10	Gp Elec 1.5 KVA	09

Le tableau ci-dessous vous donne l'implantation des Unités Terrestres selon la répartition territoriale en Zone de Défense, les Régions Militaires qui sont dans chacune de ces Zones ainsi que les Unités de Couvertures, les Unités de Réaction Rapide, les Unités de Défense Principale et les Bases des Zones de Défense.

### IMPLANTATION DES UNITES

<u>ZDef</u>	<u>Rgn Mil</u>	<u>UCouv</u>	<u>URR</u>	<u>UDP</u>	<u>Base</u>
1ZDef	- Bandundu - Bas-Congo - Equateur - Kinshasa	- Une Bde (KIKWIT) - Une Bde (BOMA) - Une Bde (GEMENA) - Une Bde (MBANKANA)	- KIKWIT (QG Bde) - MBANZA-NGUNGU - MBANDAKA	- KITONA (KIKWIT)	- KITONA
2ZDef	- Katanga  - Les 2 Kasai	- Une Bde (KALEMIE) - Une Bde (LIKASI) - Une Bde (KOLWEZI) - Une Bde (KANANGA)	- KAMINA (QG Bde)  - KANANGA	- KAMINA	- KAMINA
3ZDef	Ituri + Haut-Uele  Reste Prov Orientale Nord-Kivu Sud-Kivu + Maniema	Deux Bde (ITURI) Une Bde (HAUT-UELE) Une Bde (Bas-Uele) Quatre Bde Trois Bde	- GOMBARI  - WALIKALE  - KINDU (QG Bde)	- KISANGANI	- GOMBARI  - WALIKALE

NB : Trois Brigades de Réaction rapide par Zone de Défense soit Neuf Brigades pour l'ensemble du pays et Deux Brigades de Défense Principale par Zone de Défense.

Pour la **Force Aérienne** TROIS Groupements Aériens ont été retenus dans les mêmes limites que celles des Zones de Défense. Les matériels à acquérir sont listés en fonction des Trois échelons d'intervention et repris dans un document spécifique.

#### **FORCE AERIENNE**

<b>Groupement Aérien</b>	<b>Espace</b>	<b>QG</b>
1 <sup>er</sup> Groupement Aérien (1ZDef)	Espace OUEST	KINSHASA
2 <sup>ème</sup> Groupement Aérien (2ZDef)	Espace SUD	KAMINA
3 <sup>ème</sup> Groupement Aérien (3ZDef)	Espace NORD et EST	KISANGANI

Pour la **Force Navale** QUATRE Groupements navals ont été retenus.

#### **FORCE NAVALE**

<b>Groupement Naval</b>	<b>Théâtre d'opération</b>	<b>QG</b>
1 <sup>er</sup> Groupement Naval (1ZDef)	Fleuve Congo, Oubangui, Rivière KWILU, Rivière KASAÏ et Lac MAÏ-NDOMBE.	MBANDAKA
2 <sup>ème</sup> Groupement Naval (2ZDef)	Lac TANGANYIKA, MOERO, et les eaux intérieures de la deuxième Zone de Défense.	KALEMIE
3 <sup>ème</sup> Groupement Naval (3ZDef)	Lacs KIVU, Albert, Edouard, Rivière SEMLIKI, Fleuve Congo et les eaux intérieures de la troisième Zone de Défense.	GOMA
4 <sup>ème</sup> Groupement Naval (1ZDef)	Fleuve Congo, Côte Atlantique, Rivière SHILOANGO-NSIAMFUMU	BOMA

## SYNTHESE DES EFFECTIFS

<b>Situation actuelle</b>		
<b>Série</b>	<b>UNITE</b>	<b>EFFECTIFS</b>
1	Contrôle biométrique	129 399
2	Intégration Accélérée	12 070
<b>TOTAL</b>		<b>141 469</b>

<b>Situation projetée</b>		
<b>Série</b>	<b>UNITE</b>	<b>EFFECTIFS</b>
1	EMG	500
2	EM FT	200
3	EM Fae	250
4	EM FN	200
5	ZDef (x3)	121 187
6	CorLog	120
7	Blog C	1 100
8	Base Zdef (X3)	600
9	Cor Tr	1 000
10	CorGn	1 000
11	Santé	1 000
12	Comdt Ecoles	200
13	CECAS	100
14	Info et Presse	100
15	Bases Mil (x4)	4 000
16	EM Rgn Mil (X10)	8 000
17	MDN	300
<b>TOTAL</b>		<b>139 857</b>

N.B. Sans la Garde Républicaine

Avec cette simulation nous pouvons projeter le volume de nos Forces Armées à plus au moins 140.000 Hommes.

### **8. La Réhabilitation et/ou la Construction des infrastructures.**

Pour mettre fin aux mouvements des Militaires qui n'ont pas des garnisons, il est urgent de construire des Camps Militaires en commençant par les Garnisons de l'EST. Où sont concentrés les 2/3 des FARDC.

Deux modules sont proposés à savoir :

- Le Module de Camp Bataillon pour les Unités de Couverture et Unités de Réaction Rapide ;

- Le Module de Camp Brigade pour les Unités de Défense Principale.

Les Bases Militaires de KITONA et de KAMINA sont à réhabiliter tandis que celles de WALIKALE et GOMBARI à construire pour la Troisième Zone de Défense.

Les Infrastructures des écoles Militaires, des Centres d'Instructions et des Centres d'Entraînements sont à réhabiliter également.

Dans un premier temps, il serait important de construire au moins un Hôpital de Référence par Zone de Défense ;

L'option de construire un Quartier Général des Forces Armées à Kinshasa étant retenue de manière à laisser l'actuel bâtiment qui abrite l'Etat-Major Général au Ministère de la Défense Nationale.

Il en est de même de la construction des Quartiers Généraux de Trois Zones de Défenses et ceux de Dix Régions Militaires ;

La réhabilitation des pistes d'atterrissage de KAMINA et de KITONA sont à envisager dans le court terme étant donné que les deux pistes sont menacées par l'érosion.

La construction des installations pour les Groupements Navals et d'une Base Logistique par Zone de Défense sont également à envisager.

### **9. La Réforme en trois phases :**

Cette réforme est projetée en trois phases allant de 2013 à 2026, soit 13 ans. En tenant compte de nos contraintes budgétaires.

- La phase du Court terme va de 2013 à 2015 soit Trois ans, elle doit permettre de booster la réforme de l'Armée et permettre d'entrer dans le deuxième mandat de la troisième législature avec une Armée rajeunie même si elle n'est pas encore professionnelle.
- La phase du Moyen terme va de 2016 à 2020 soit Cinq ans, durée d'un mandat et cela après évaluation de la première phase.
- La phase du Long terme va de 2021 à 2025 soit Cinq ans.

Des évaluations sont prévues pendant chaque phase de la réforme et pour passer d'une phase à une autre.

### **10. Les Ressources de la Reforme.**

Cette réforme tient essentiellement compte de nos propres ressources mobilisables. Les apports extérieurs ne seront que secondaires.

Pour cela, quelques sources de financements déjà identifiées ci-dessous peuvent être exploitées.

Les Ressources de la Réforme proviendront essentiellement du Budget National.

Il est universellement admis que le Budget de la Défense est une composante de la Loi du Budget National.

Il faut cependant reconnaître également que l'élaboration, la défense, la gestion et le suivi de l'exécution du budget de la Défense, varient en fonction du contexte politique du pays concerné ainsi que de l'organisation de sa Défense.

### **Cas de la Belgique**

#### **□ Organisation Politique**

*Le système politique Belge est caractéristique d'un pouvoir instable. Il s'ensuit une certaine aversion aux engagements fermes à long terme.*

*D'où le gouvernement privilégie la programmation pluriannuelle du budget de la Défense dans le budget fédéral de l'Etat Belge. Toutefois, le budget fédéral de l'Etat Belge est le document légal qui donne une idée non contraignante de la programmation des crédits alloués à la Défense projeté sur Trois années à venir.*

*Cette programmation pluriannuelle est un processus qui suit un schéma avec Trois piliers :*

- *Personnel ;*
- *Exploitation (Fonctionnement, Opération et Training);*
- *Investissement (Matériels et Infrastructures).*

#### **□ Organisation de la Défense**

*Les Forces Armées Belges sont organisées dans une structure de commandement dite unique où le Chef de la Défense (CHOD) assistant direct du Ministre de la Défense, est responsable de toutes les composantes de la Défense ainsi que de tous les organes de gestion des ressources.*

*L'exécution du budget est donc essentiellement centralisée au niveau de Chef de la Défense, car l'Etat-Major des Forces Armées est une structure unique.*

### **Cas de la France**

#### **□ Organisation Politique**

*L'ambition de la France est de jouer un rôle majeur dans le domaine de la Défense et Sécurité tant au sein de l'Union Européenne que dans le monde.*

*Le principe de disposer d'une Loi de programmation militaire, instaurée par ordonnance en janvier 1959, s'inscrit dans l'expression de cette ambition.*

*Depuis 1972, des Lois de programmation militaire ont été élaborées et sont l'aboutissement d'un processus laborieux en amont, qui commence par un plan prospectif de 30 ans, qui est une réflexion stratégique et une projection vers l'avenir ; sondant les développements technologiques et industriels dans le domaine de l'armement et les menaces auxquelles la France pourrait être confrontée.*

*D'où le gouvernement privilégie la programmation pluriannuelle du budget de la Défense dans le budget fédéral de l'Etat Belge. Toutefois, le budget fédéral de l'Etat Belge est le document légal qui donne une idée non contraignante de la programmation des crédits alloués à la Défense projeté sur Trois années à venir.*

*Cette programmation pluriannuelle est un processus qui suit un schéma avec Trois piliers :*

- *Personnel ;*
- *Exploitation (Fonctionnement, Opération et Training);*
- *Investissement (Matériels et Infrastructures).*

#### **□ Organisation de la Défense**

*Les Forces Armées Belges sont organisées dans une structure de commandement dite unique où le Chef de la Défense (CHOD) assistant direct du Ministre de la Défense, est responsable de toutes les composantes de la Défense ainsi que de tous les organes de gestion des ressources.*

*L'exécution du budget est donc essentiellement centralisée au niveau de Chef de la Défense, car l'Etat-Major des Forces Armées est une structure unique.*

### **Cas de la RDC**

*Face à ces deux cas, il se dégage beaucoup de similarité entre la RDC et la France en matière d'élaboration de la Loi de programmation militaire qui se conçoit en plusieurs étapes.*

#### **□ Etape de la Réflexion stratégique**

*Au cours de cette étape, à l'instar de ce qui s'est fait en France avec le Plan prospectif de 30 ans, un Plan de la Réforme des Forces armées a été élaboré et qui s'étend sur 13 ans en trois termes.*

- *Court terme de 3 ans, de 2013 à 2015 ;*
- *Moyen terme de 5 ans, de 2016 à 2020 ;*
- *Long terme de 5 ans, de 2021 à 2025.*

❑ **Etape de l'engagement politique**

*Au cours de cette étape, le Plan de Réforme, élaboré à l'initiative du Président de la République a été endossé formellement par le Conseil supérieur de la Défense.*

*Les différentes Lois pour la mise en œuvre de ce Plan de Réforme ont été votées par le Parlement et promulguées par le Président de la République.*

*Ces Lois seront complétées par la Loi de Programmation militaire, texte par lequel le Gouvernement intégrera dans sa politique générale les options arrêtées par le Président de la République dans le Plan de Réforme dont les principaux sont :*

- *Le Recrutement et la Formation du Personnel militaire des Forces Armées ;*
- *L'Équipement adéquat des Unités des Forces armées ;*
- *Le Cantonnement des Unités des Forces armées.*

❑ **Etape de la Programmation militaire ;**

❑ **Etape de la Rédaction de la Loi de programmation militaire ;**

❑ **Etape de l'Exécution de la Loi de programmation militaire Bases légales.**

*La loi organique en son article 2 définit la loi de programmation militaire comme une loi financière ....*

❑ **Organisation de la Défense**

- *Dans le budget national, 12% des recettes propres sont accordées aux Forces Armées soit 240.000.000 \$US ;*
- *Une Société SUD AFRICAINE « DIVINE INSPIRATION » propose dans le cadre de l'exploitation pétrolière dans notre pays d'accorder 120.000.000 \$US pour Trois ans ;*
- *Une Banque de MALTE propose un prêt de 30.000.000 \$US à la Force Aérienne ;*
- *Il y a enfin la coopération Chinoise qui est disposée à accorder un don dans le cadre de la réforme des Forces Armées.*

**CONCLUSION**

*Il y a urgence d'entreprendre une réforme profonde des Forces Armées avec un cadre juridique approprié, pour l'éclosion d'une Armée correctement équipée, évoluant dans un nouveau système de Défense crédible, à la dimension de notre grand pays.*



## FEUILLE DE ROUTE

Série	Domaine	Action à mener	Responsabilité	Coût 2009	Partenariat
0		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adoption du Plan par le Comd Sup</li> <li>2. Adoption par le CSD</li> <li>3. Adoption par le Gouvernement</li> </ol>			
1	<b>JURIDIQUE</b>	Adoption des textes légaux : ✓ Loi portant Organisation générale de la Défense ✓ Loi portant Statut du Personnel militaire	Parlement		
2	<b>ORGANISATION TERRITORIALE DE LA DEFENSE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Installation de Trois ZDef</li> <li>➤ Installation de deux nouvelles Rgn Mil</li> <li>➤ Installation de nouveaux Gpt Navals</li> </ul>	MDNAC/EMG MDNAC/EMG (FT) MDNAC/EMG (FN)	1.500.000 \$ 200.000 \$ 200.000 \$	
3	<b>MISE EN CONDITION DES UNITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réorganisation des Bde UCouv</li> <li>➤ Formation complémentaire des Bn d'Inf avec la MONUC (Main Training Project), Fmn des URR (Deux Bn)</li> <li>➤ Réouverture et Réhabilitation des Ecoles et CI (Selon priorités)</li> <li>➤ Création du Commandement Général des Ecoles Militaires</li> </ul>	MDNAC/EMG (FT) EMG (FT) MDNAC/EMG MDNAC/EMG	1.500.000 \$ 1.000.000 \$ 1.000.000 \$ 100.000 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MONUC (Vivres, Carburant, Prime pour les Instructeurs, Sp Med) Belgique, USA</li> <li>• Possible avec UE, UK, Belgique</li> </ul>
4	<b>EMPLOI DES FORCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Déploiement des UCouv (Dix-neuf Bde Inf Lt)</li> <li>➤ Déploiement des URR</li> </ul>	COMD SUP/EMG COMD SUP/EMG	1.000.000 \$ 300.000 \$	

5	RAJEUNISSEMENT DE LA POPULATION MILITAIRE	✓ Départ en retraite des Mil se trouvant aux Aff sociales.	Gov	5.527.000 \$	
		✓ Départ en retraite des Mil de 65 ans et plus (1283).	MDNAC/EMG	1.000.000 \$	
		✓ Recrutement de 10 000 jeunes.	MDNAC/EMG		
6	EQUIPEMENT DES UNITES	➤ Acquisition des Equipement Individuels et collectifs	MDNAC/EMG	20.000.000 \$	Possible avec la Chine et la RSA
		➤ Acquisition des charrois	MDNAC/EMG	17.500.000 \$	
		➤ Acquisition des Aéronefs	MDNAC/EMG	20.000.000 \$	
		➤ Acquisition des Mat flottants	(FAé)	10.000.000 \$	
		➤ Acquisition d'une Machine de confection pour la BLogC (1ère tranche)	MDNAC/EMG (FN) MDNAC/EMG (BLogC)	3.000.000 \$	
6	EQUIPEMENT DES UNITES	➤ Acquisition des Mat Tr	MDNAC/EMG (CorTTr)	2.000.000 \$	Possible avec UK et Belgique
		➤ Acquisition des Mat Gn	MDNAC/EMG (CorGn)	1.500.000 \$	
		➤ Acquisition des Mat médicaux	MDNAC/EMG(CorMed)	500.000 \$	
7	INFRASTRUCTURES	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Construction du nouveau Grand QG des FARDC</li> <li>➤ Construction des QG des ZDef</li> <li>➤ Construction des Camps Bn UCouv à l'EST</li> <li>➤ Construction des Camps Bn URR à l'EST (Trois Bn)</li> <li>➤ Construction Base Mil WALIKALE</li> <li>➤ Construction Base Mil GOMBARI</li> <li>➤ Réhabilitation BAKI</li> <li>➤ Réhabilitation BAKA</li> </ul>	MDNAC/EMG (CorGn)	2.000.000 \$ 1.500.000 \$ 15.000.000 \$ 10.000.000 \$ 1.500.000 \$ 1.500.000 \$ 500.000 \$ 500.000 \$	Possible avec la Chine, UK et Hollande

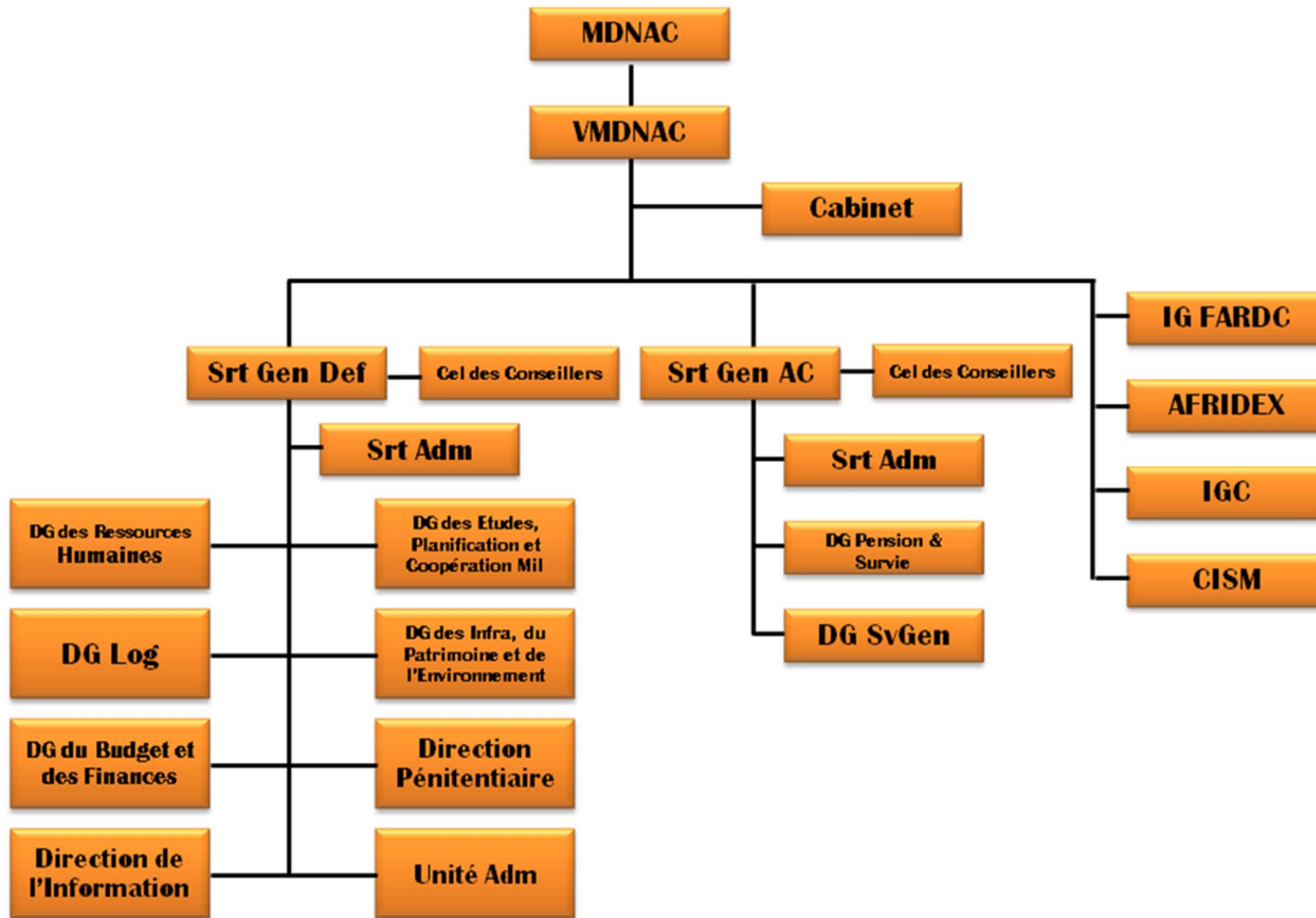
Série	Domaine	Action à mener	Responsabilité	Coût 2009	Partenariat
8	<b>SOCIAL DES MILITAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Amélioration du fonds de ménage des Mil (10\$/H/mois)</li> <li>➤ Amélioration Traitement des Mil (65 \$ au dernier Soldat et le plus gradé à 80 \$)</li> <li>➤ Réfection, Eqt et Entretien des Mess et Cantines (KINSHASA)</li> <li>➤ Transport des Militaires des Grands EM (à Kinshasa et en Provinces)</li> <li>➤ Accroissement de la prise en charge médicale des Militaires et des frais funéraires</li> </ul>	MDNAC/EMG	9.000.000 \$ 65.700.000 \$ 1.500.000 \$ 1.500.000 \$ 2.000.000 \$	
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>199.527.000\$</b>	

Série	Domaine	Action à mener	Responsabilité	Coût 2010	Partenariat
03	<b>MISE EN CONDITION DES UNITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fmn des URR</li> <li>➤ Réouverture des Ecoles, CI et CE</li> <li>➤ Fmn Bn FOMAC/CEEAC</li> <li>➤ Fmn Bn FUMA</li> <li>➤ Parachèvement de Brassage/Intégration</li> <li>➤ Fmn des UDP</li> </ul>	MDNAC/EMG (FT) MDNAC/EMG MDNAC/EMG MDNAC/EMG (FN) MDNAC/EMG (SMI) MDNAC/EMG	5.000.000 \$ 3.000.000 \$ 600.000 \$ 2.000.000 \$ 3.000.000 \$ 5.000.000 \$	Possible avec USA, RSA et Belgique Possible avec UE, UK et Belgique Possible avec la RSA

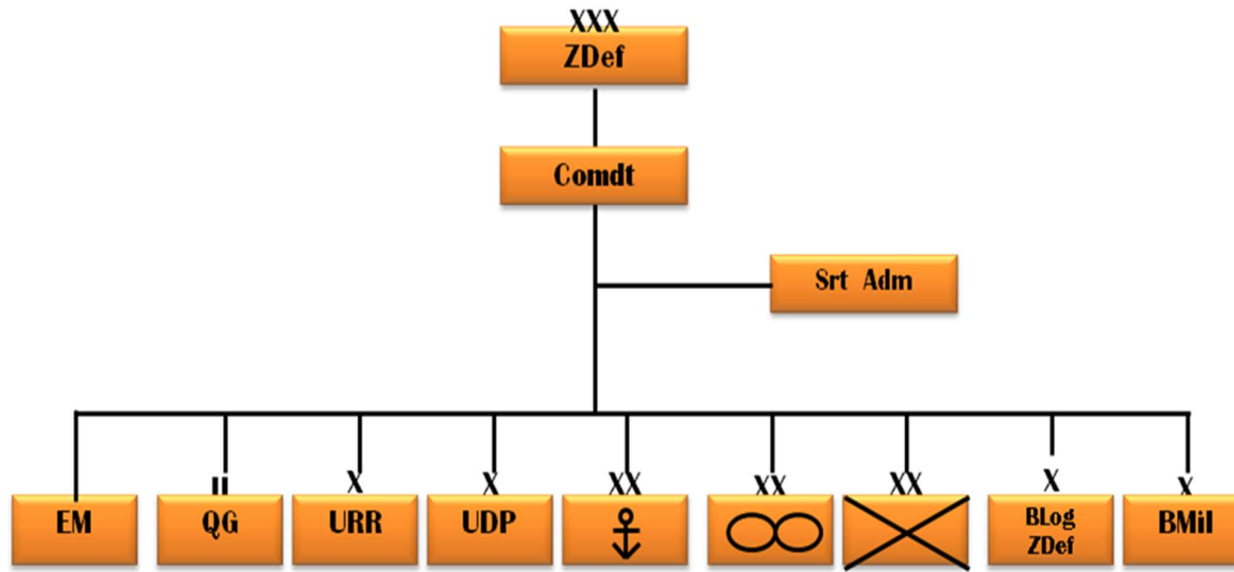
Série	Domaine	Action à mener	Responsabilité	Coût 2010	Partenariat
04	EMPLOI DES FORCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Déploiement des URR</li> <li>➤ Déploiement premières Unités UDP</li> </ul>	COMD SUP/EMG	1.500.000 \$ 1.500.000 \$	
05	RAJEUNISSEMENT DE LA POPULATION MILITAIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Départ en retraite des Mil de 63 ans et plus (2331).</li> <li>✓ Recrutement de 6.000 jeunes militaires (Transport, Logement, Nourriture).</li> </ul>	MDNAC/EMG	10.406.900 \$ 6.000.000 \$	
06	EQUIPEMENT DES UNITES	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Acquisition des Equipement Individuels</li> <li>➤ Acquisition des charrois</li> <li>➤ Acquisition des Aéronefs et Fmn</li> <li>➤ Acquisition des Mat flottants</li> <li>➤ Acquisition des Mat Gn</li> <li>➤ Acquisition des Mat Med</li> <li>➤ Acquisition des Armt et Munitions</li> <li>➤ Acquisition d'une machine de confection pour la BLog Centrale (2<sup>ème</sup> tranche)</li> </ul>	MDNAC/EMG MDNAC/EMG MDNAC/EMG (FAé) MDNAC/EMG (FN) MDNAC/EMG (CorGn) MDNAC/EMG (CorMed) MDNAC/EMG (BLogC) MDNAC/EMG (BLogC)	25.000.000 \$ 15.000.000 \$ 30.000.000 \$ 15.000.000 \$ 1.800.000 \$ 1.000.000 \$ 15.000.000 \$ 3.000.000 \$	Possible avec la Chine, RSA et la Belgique
07	INFRASTRUCTURES	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Construction du nouveau Grand Quartier Général des FARDC</li> <li>➤ Construction des Etat-Major Corps</li> <li>➤ Construction des Camps Bn UCouv</li> <li>➤ Construction des Camps Bn URR</li> <li>➤ Construction des Camps Bde UDP</li> </ul>	EMG (CorGn)	10.000.000 \$ 5.000.000 \$ 10.000.000 \$ 10.000.000 \$ 15.000.000 \$	Possible avec la Chine, UE et Hollande

Série	Domaine	Action à mener	Responsabilité	Coût 2010	Partenariat
07	INFRASTRUCTURES	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Construction Base Mil WALIKALE</li> <li>➤ Construction Base Mil GOMBARI</li> <li>➤ Construction des TROIS QG des ZDef</li> <li>➤ Construction des TROIS BLog des ZDef</li> <li>➤ Réhabilitation des Ecoles Mil (CI et CE)</li> </ul>	EMG (CorGn)	1.000.000 \$ 800.000 \$ 3.000.000 \$ 3.000.000 \$ 2.000.000 \$	
08	SOCIAL DES MILITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Amélioration du fonds de ménage des Mil (15\$/H/mois)</li> <li>➤ Amélioration Traitement des Mil (90 \$ au dernier Soldat)</li> <li>➤ Réfection, Eqt et Entretien des Mess et Cantines (Régions)</li> <li>➤ Transport des Militaires des Grands EM (à Kinshasa et en Provinces)</li> <li>➤ Accroissement de la prise en charge médicale des Militaires et des frais funéraires</li> </ul>	MDNAC/EMG	27.000.000 \$ 162.000.000 \$ 2.000.000 \$ 1.500.000 \$ 3.000.000 \$	
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>399.106.900 \$</b>	

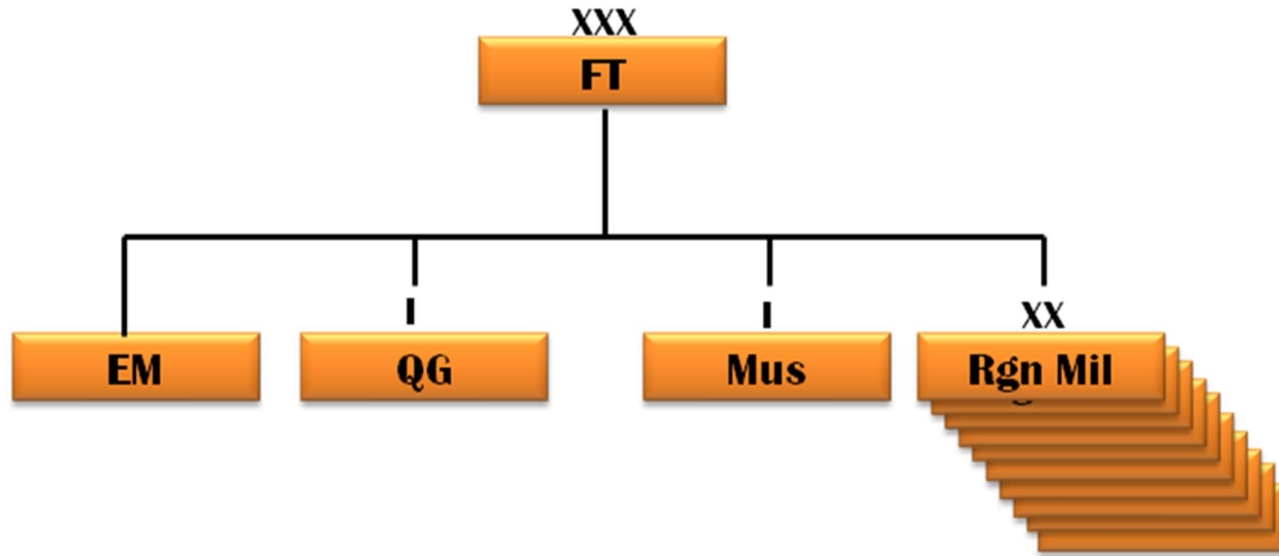
ORGANIGRAMME DU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATTANTS



ORGANIGRAMME GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE

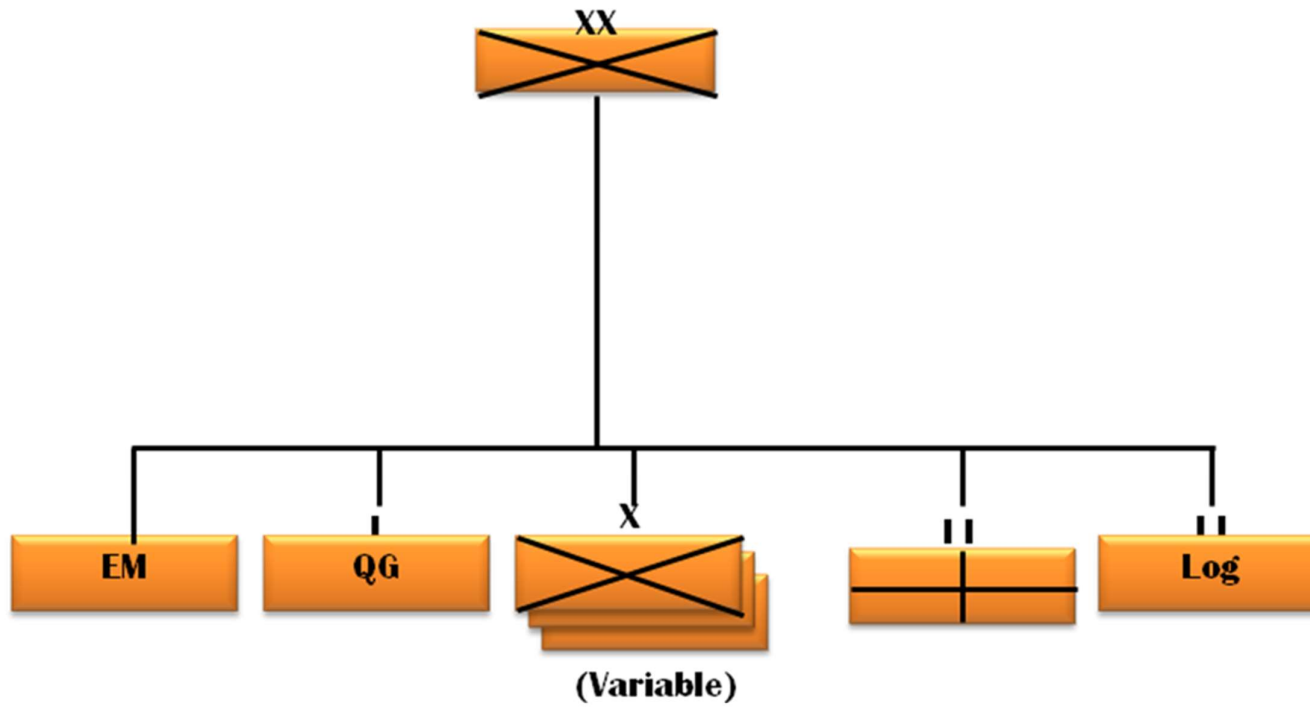


ORGANIGRAMME DE LA FORCE TERRESTRE

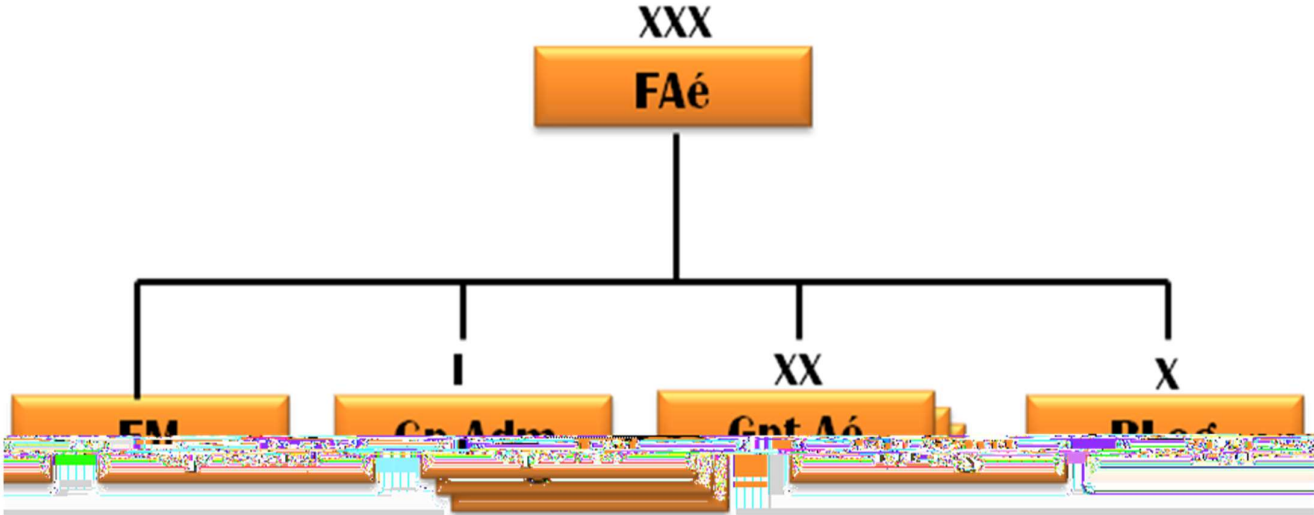




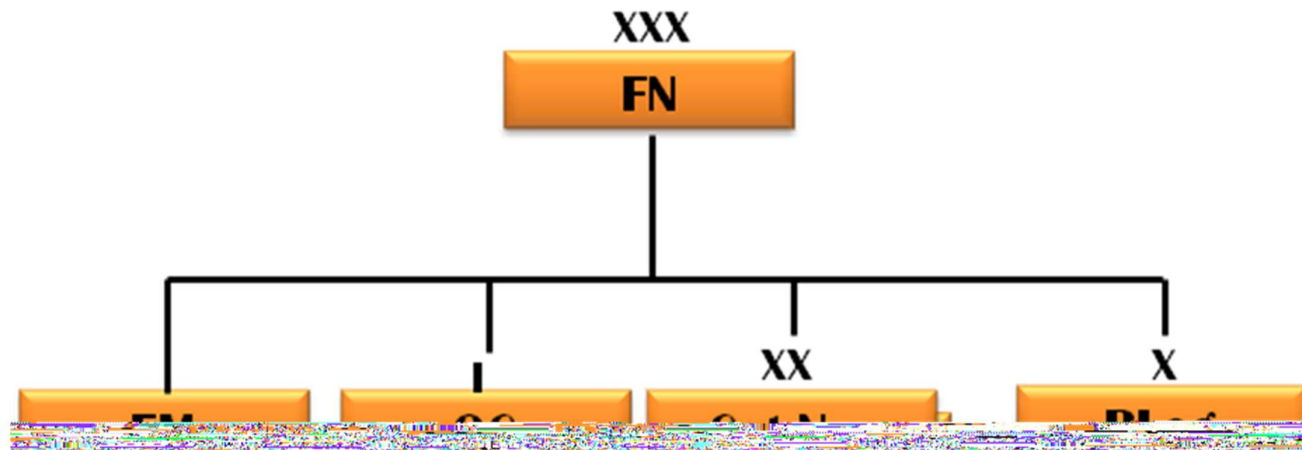
ORGANIGRAMME DES REGIONS MILITAIRES



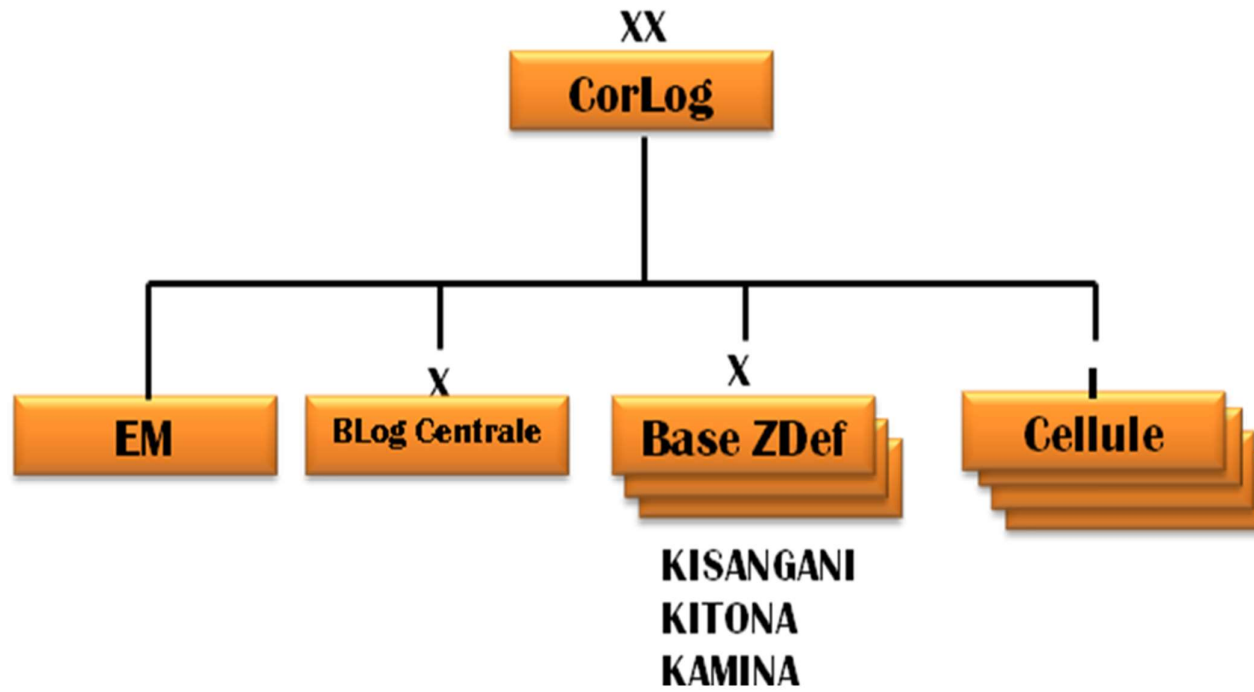
ORGANIGRAMME DE LA FORCE AERIENNE



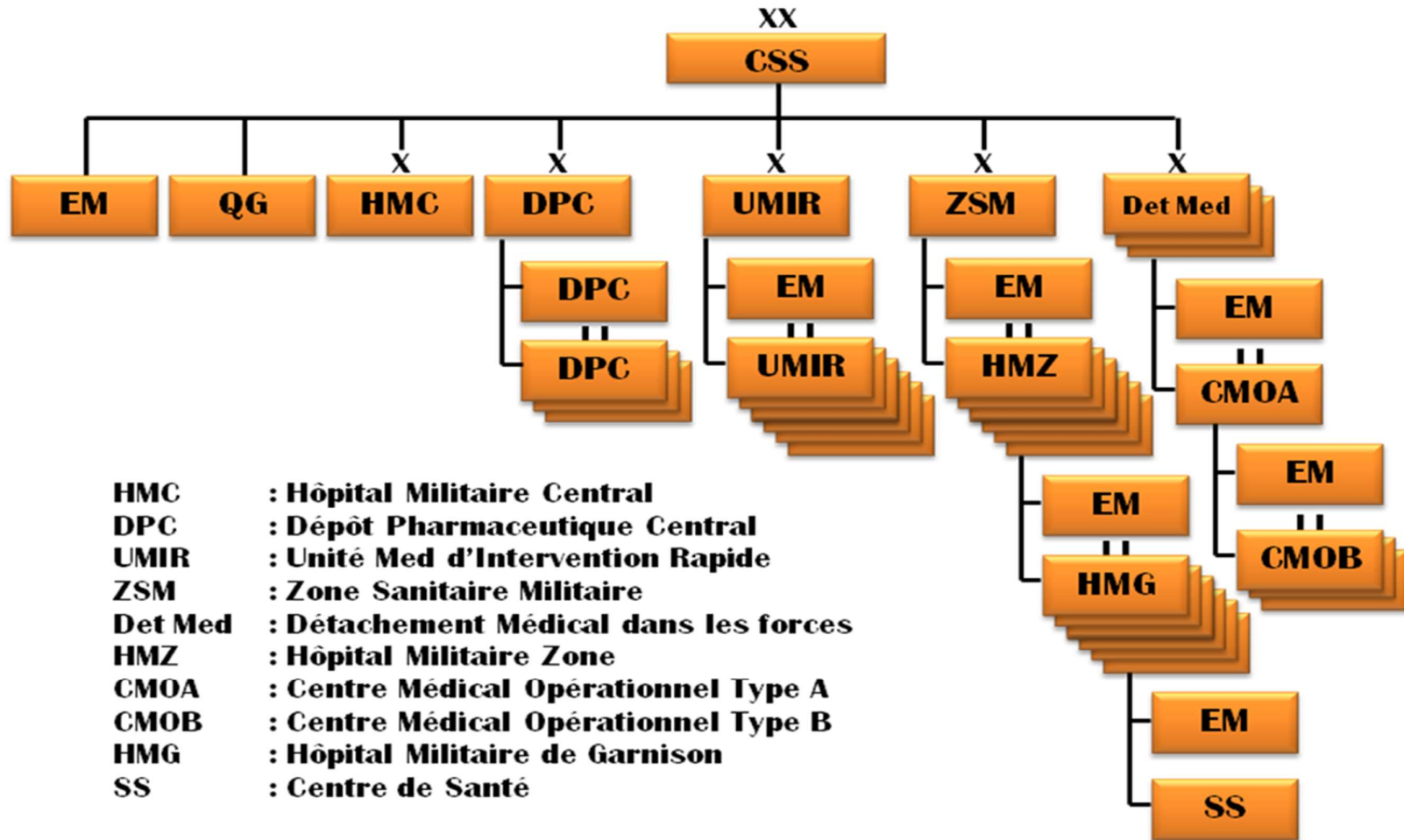
ORGANIGRAMME DE LA FORCE NAVALE



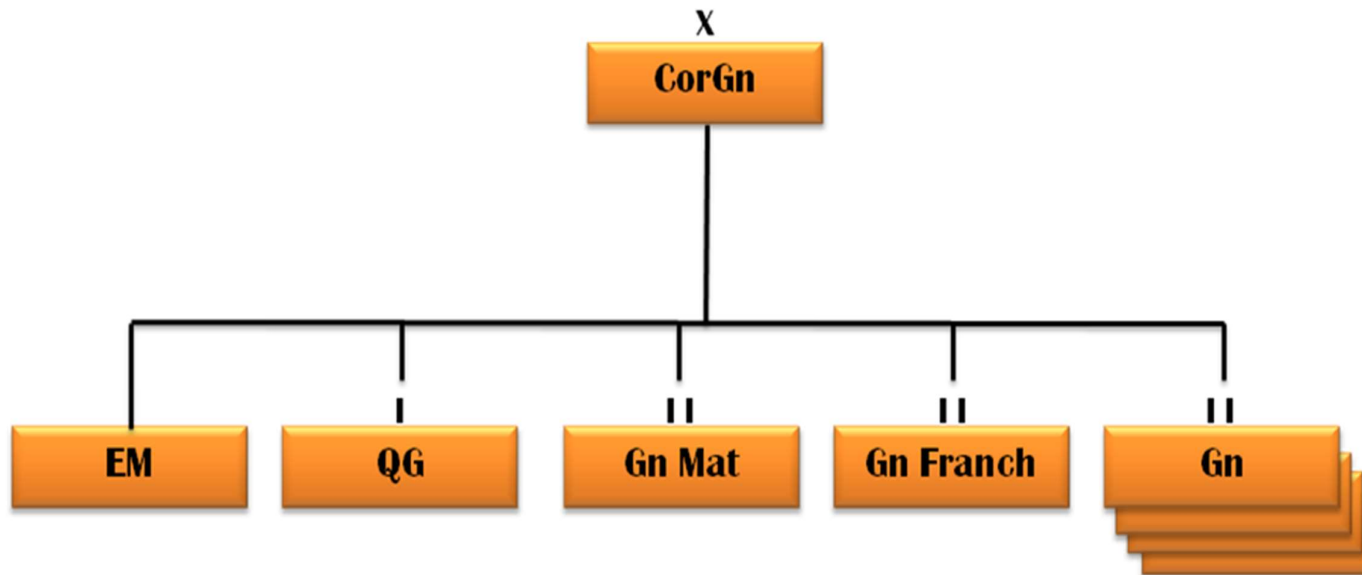
ORGANIGRAMME DU CORPS LOGISTIQUE



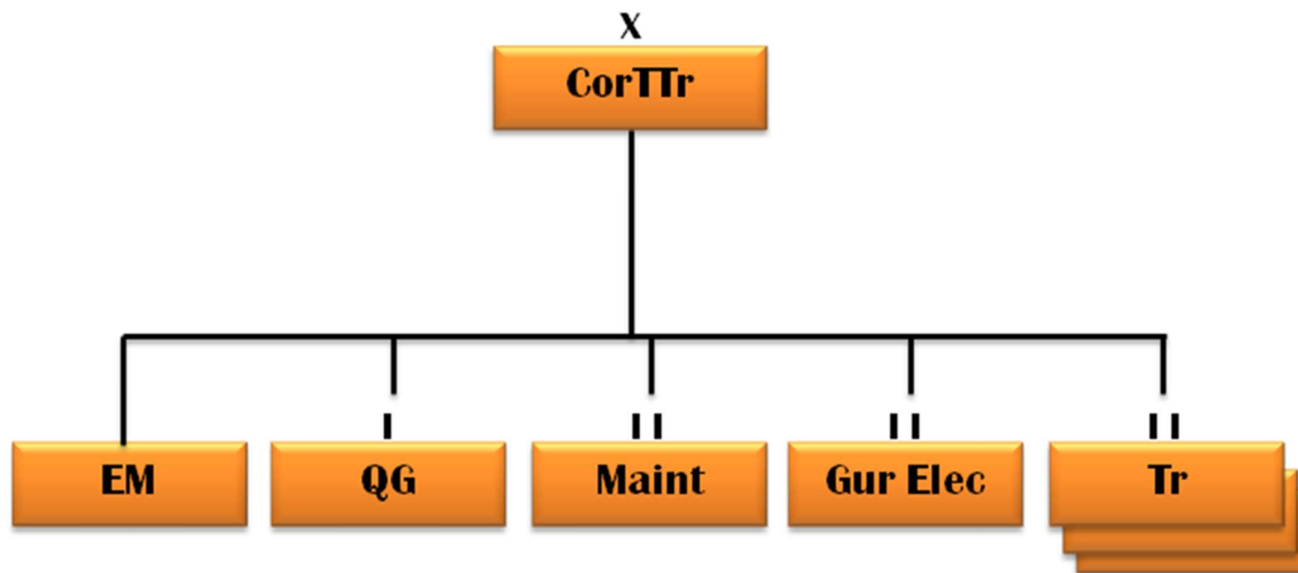
ORGANIGRAMME DU CORPS DE SERVICE DE SANTE



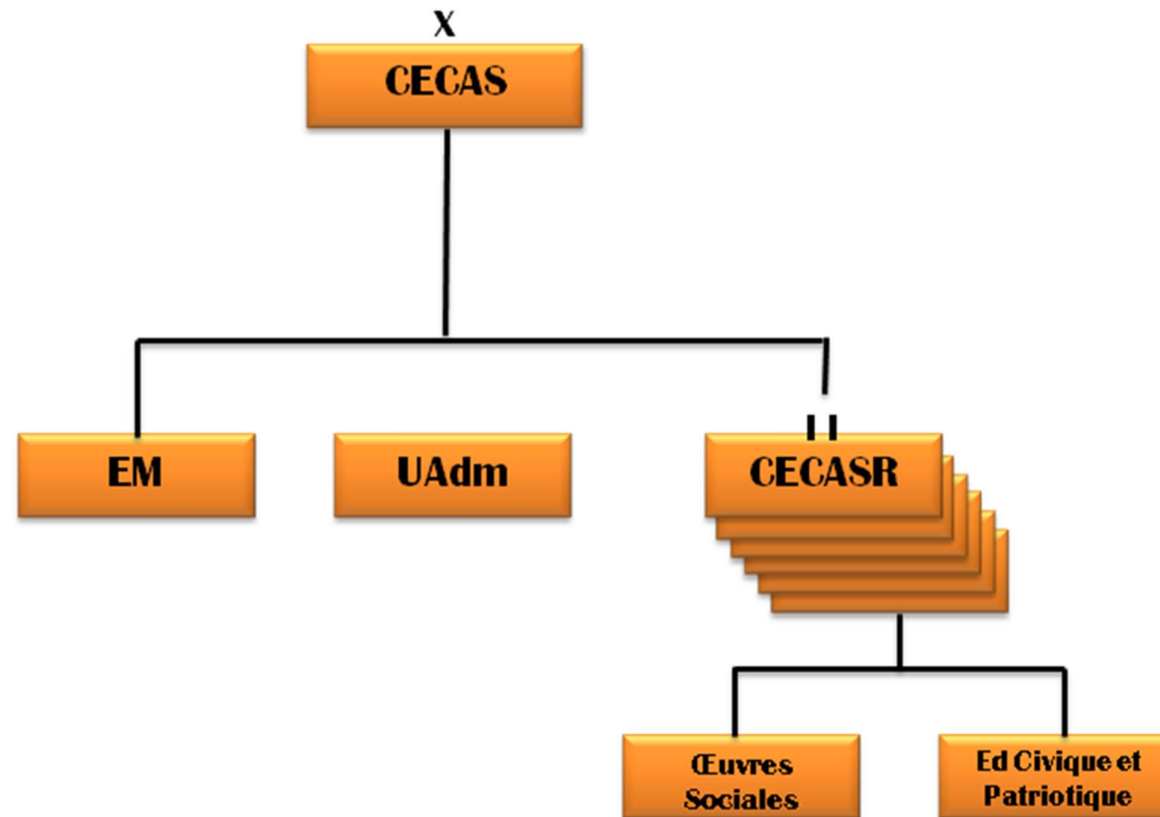
ORGANIGRAMME DU CORPS DE GENIE



ORGANIGRAMME DU CORPS DE TRANSMISSION

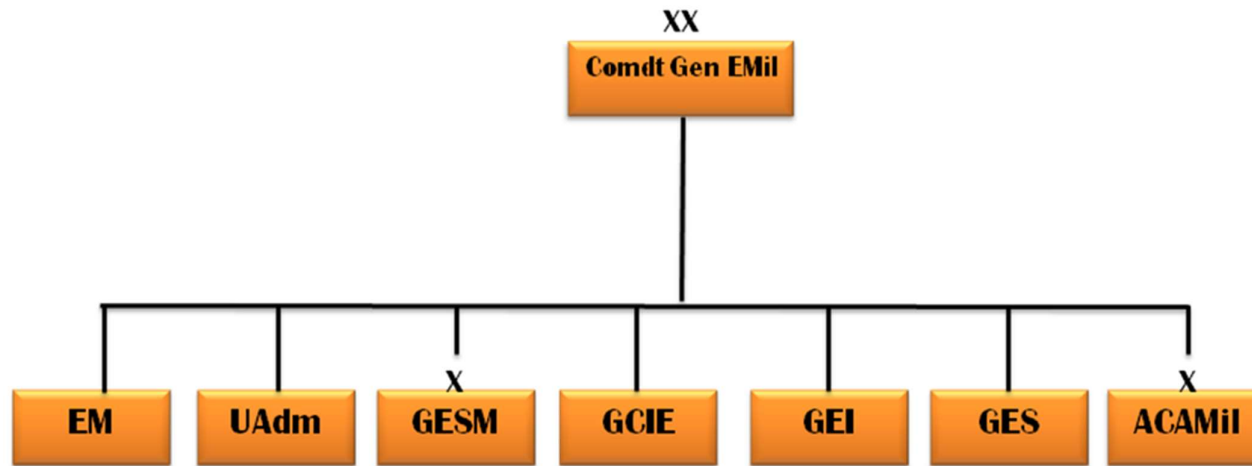


ORGANIGRAMME DU CORPS DE SERVICE D'EDUCATION CIVIQUE, PATRIOTIQUE ET D' ACTIONS SOCIALES





ORGANIGRAMME DU COMMANDEMENT GENERAL DES ECOLES MILITAIRES



## Tableau synthèse d'occupation Offr Gen et Sup

N° Série	Fonctions	Sit Actuelle		Projection	
		OffrGen	Offr Sup	Gen	Sup
01	ChefEMG	1	-	1	-
02	ChefEMG Adj	-	-	2	-
03	Sous – ChefEEM /EMG	4	4	4	4
04	ChefEM PP	1	-	1	-
05	ChefEM PP Adj	-	-	1	-
06	ChefEM Force	3	4	9	-
07	IG FARDC	3	6	3	6
08	Comd Base LogC	1	-	1	-
09	Comd Base 2 <sup>nd</sup> Blog C	-	2	-	2
10	Comd Corps	2	3	5	-
11	Adj	2	3	-	10
12	Comd ZDef	-	-	3	-
13	Comd Adj	-	-	6	-
14	Comd Rgn Mil	11	-	10	-
15	Comd 2 <sup>nd</sup> Rgn Mil	4	19	20	-
16	Comd Gpt Nav	1	4	4	-
17	Comd 2 <sup>nd</sup> Gpt Nav	-	5	-	10
18	Comd Gpt Aé	-	-	3	-
19	Comd 2 <sup>nd</sup> Gpt Aé	-	-	-	6
20	Comd Gen Ecoles Mil	-	-	1	-
21	Comd Gen Adj Ecole Mil	-	-	2	-
22	Comd GESM	1	-	1	-
23	Comd ACAMIL	1	-	1	-
24	Comd GR	1	-	1	-
25	Comd 2 <sup>nd</sup> GR	-	1	2	-
26	Comd Blog ZDef	-	-	3	-
27	Comd URR	-	-	8	-
28	Comd UDP	-	-	-	8
29	Comd 2 <sup>nd</sup> URR	-	-	-	-
30	Comd 2 <sup>nd</sup> UDP	-	-	4	-
31	Comd Bases Mil	2	2	4	-
32	Comd 2 <sup>nd</sup> Bases Mil	2	2	-	4
33	Comd CE/CI	1	-	-	-
34	Chancellerie des Ordres	1	-	1	-
35	Srt Gen Def Nat & AC	1	1	2	-
	Gen en Fonct	43	56	106	53
	Gen sans Fonct	29	-	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>115</b>	<b>114</b>	<b>209</b>	<b>103</b>

**MODULE FORCE NAVALE**

**1. Personnel Gpt Nav**

Série	Unité	Offr Gen	Offr Sup	Offr Sub	SOffr	Tp	Total	Obn
1	Comt & EM Gpt Nav	3	16	120	26	27	192	
2	Bnav	2	32	182	734	1694	2644	
3	Rgt FUMA		14	136	438	1442	2030	
4	Bn Log/Gpt Nav		2	37	207	76	322	
5	Pers Nav		154	305	625	457	1541	
<b>TOTAL/UNITE</b>		<b>5</b>	<b>218</b>	<b>780</b>	<b>2030</b>	<b>3696</b>	<b>6729</b>	
<b>TOTAL Gpt Nav</b>		<b>20</b>	<b>872</b>	<b>3120</b>	<b>8120</b>	<b>14784</b>	<b>26916</b>	

N.B.: L'Eff du Per Nav ne sera atteint qu'en 2011, après acquisition du Mat Nav prévu dans le cadre de la Réforme

**2. Charroi**

Série	Unité	Jp	Ca	Ctte	Amb	Depan.	Autres	Obn
1	Comt & EM Gpt Nav	13			2		1	
2	Bnav (x2)	26	10		2			
3	Rgt FUMA	21	27	51			3	
4	Bn Log/Gpt Nav	9	12			2	2	
5	Pers Nav							
<b>TOTAL/UNITE</b>		<b>69</b>	<b>49</b>	<b>51</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	
<b>TOTAL Gpt Nav</b>		<b>1311</b>	<b>931</b>	<b>969</b>	<b>76</b>	<b>38</b>	<b>114</b>	

N.B. : Autres = 01 minibus et 05 Ca Cit.

Série	Désignation	Article	CAPACITE
-------	-------------	---------	----------

			Emport	Puissance
1	<b>MATERIELS SPECIFIQUES</b>	Canot Drome spécifique	15	
		Zodiac ou Démarqueur	20	
		Moteur Hors bord		150 à 200 CV
		Moteur Hors bord		40 à 75 CV
		Moteur Hors bord		25 CV
		Scaphandre autonome		
Paire de palme 20				
Tuba			20	
Montre de plongée				
Poignard				

Manomètre 20

Boussole des plongeurs

2	<b>EQUIPEMENTS INDIVIDUELS</b>	Compresseur portatif		20	
		Torche Infrarouge		20	
		Arbalète		20	
		Bathymètre		20	
		Bouteille mono		20	
		Masque de plongée		20	
		Bouée de sauvetage		10	
		Grappin d'escalade		20	
		Gilet de sauvetage		650	
		Fusée de signalisation		200	
		Bouée sonore		10	
		Sifflet sonore		20	
		Lunette Infrarouge		5	Tireur d'élite
3	<b>EQUIPEMENTS INDIVIDUELS</b>	Havre sac		650	
		Lit de campagne		650	

		Casque		650	
		Gourde		650	
		Paire gamelles		1300	
		Imperméable		650	
		Jumelles ordinaires		30	
		Gilet pare-balle		650	
		Casque protecteur		20	
		GPS		20	
		Jumelles Infrarouges		10	
		Porte grenade		650	
<b>4</b>	<b>MATERIELS Tr</b>	BLU	100 W	2	
		BLU	20 W	7	
		FM	50 W	23	
		talkie walky	2 W	130	
		Casque écouteur		20	
		Alimentation solaire		8	
		Trousse Tr		2	
		Groupe Electrogene	25 KVA	7	
		Alimentation 12V DC	120 A	24	
		Chargeur Batterie		6	
<b>5</b>	<b>EQUIPEMENTS SAPEURS</b>	Set N° 1		30	
		Set N° 2		9	
		Set N° 3		3	
<b>6</b>	<b>CHARROI</b>	Jeep	4 x 4	6	
		Jeep Ambulance	4 x 4	1	
		Camionnette 3 T	4 x 4	17	
		Camion	4 x 4	9	
		Dépanneuse	4 x 4	1	

## **EXPRESSION BESOINS MATERIELS FLOTTANTS ET ARMEMENTS A BORD FORCE NAVALE**

Série	DENOMINATION	Nb	LUTTE ANTI SURFACE ET ANTI AERIENNE										
			PKM	12.7	14.5	Cn 25	Missile	LRM 2 Tubes	LRM 4 Tubes	LRM 12 Tubes	Mor60 mm	Mor82 mm	
1	Zodiac	33	33		-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Ved 10m	23	-	46	-	-	-	23	-	-	-	-	-
3	Ved>10<16m	45	-	45	45	-	-	-	45	-	-	-	-
4	Ved>10<16m	12	-	24	12	-	-	-	12	-	-	-	-
5	Pat Cot>26<34m	2	-	-	-	4	1	-	-	1	-	-	-
6	Pat HM	1	-	-	-	2	1	-	-	2	-	-	-
7	TD Cie	30	-	60	-	-	-	-	-	-	30	-	-
8	TD Bn	6	-	12	-	-	-	-	-	-	-	-	6
9	Rav Polyvalent	7	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>			<b>47</b>	<b>187</b>	<b>57</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>57</b>	<b>3</b>	<b>30</b>	<b>6</b>	

### **MODULE FORCE AERIENNE**

#### **TABLEAU RECAP GPT FAE**

##### **1. Personnel**

N° SERIE	UNITE	OFFR GEN	OFFR SUP	OFFR SUB	SOFFR	TP	TOTAL	Obn
01	Comdt & EM	1	9	66	44	60	<b>180</b>	
02	Esc Adm	-	1	18	108	159	<b>286</b>	
03	Baé	3	15	209	251	86	<b>564</b>	
04	Dépôt Log	-	1	12	98	111	<b>222</b>	
05	Esc FAé	-	-	17	74	88	<b>179</b>	
06	UDA	-	6	63	444	864	<b>1377</b>	

<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>32</b>	<b>385</b>	<b>1 019</b>	<b>1 368</b>	<b>2 808</b>
--------------	----------	-----------	------------	--------------	--------------	--------------

## 2. Armement

N° SERIE	UNITE	PA	FU	Mit	PKM	RPG7	Cn 37 mm AA
01	Comdt & EM	14	167	-	-	-	-
02	Esc Adm	23	288	13	-	-	-
03	Baé (x3)	378	1266	3	-	-	-
04	Depot Log (x3)	39	687	-	-	-	-
05	Esc FAé	17	180	-	-	-	-
06	UDA (x3)	51	498	-	6	6	9
<b>TOTAL</b>		<b>522</b>	<b>3 086</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>9</b>

## 3. Charroi

N° SERIE	UNITE	Voit	Jp	Ca	Cette	Minibus	Amb	Depan	BOWSER	Moto
01	Comdt & EM	2	12	-	1	-	-	-	-	-
02	Esc Adm	1	1	1	1	-	1	2	-	1
03	Baé (x3)	6	42	54	51	21	-	6	6	9
04	Depot Log (x3)	-	21	3	3	-	-	3	-	3
05	Esc FAé	-	6	1	1	1	1	-	-	2
06	UDA (x3)	-	27	18	6	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	<b>109</b>	<b>77</b>	<b>63</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>15</b>

## 4. Matériel Majeur

N° SERIE	UNITE	A-Incendie	Citerne A1	Elevat	Balayeuse	PUSH-B	Gp Elec	Gp compresseur	Chariot B	TOW B	Grue	Palettes	Chargeur Bie	Cleaner	TRACMA	Palan	Girafe	Gp projecteur
01	Comdt & EM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02	Esc Adm	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
03	BAé (x3)	6	3	6	3	3	3	3	12	9	3	30	3	3	6	3	3	6
04	Depot Log (x3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
05	Esc FAé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
06	UDA (x3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>